



Bulletin Officiel

N° 3599

Vendredi 14 Mai 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

MISE A JOUR DE LA LISTE DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE AYANT DEPOSE AUPRES DU CMF, DES CONVENTIONS ETABLIES AVEC DES SOCIETES FAISANT APE, PORTANT SUR LA TENUE DES COMPTES EN VALEURS MOBILIERES EMISES PAR CES SOCIETES.	2-3
--	-----

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE »	4
--	---

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT-	4
---	---

ASSEMBLEES GENERALES

POULINA GROUP HOLDING -PGH - : AGO	5
------------------------------------	---

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE : AGO	5
--	---

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE -SOMOCER- AGO ET AGE	6
---	---

OFFRE A PRIX FERME -OPF-

OFFRE A PRIX FERME -OPF- PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Carthage Cement»	7-14
--	------

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

SOCIETE LES ASSURANCES DES CREDITS COMMERCIAUX - ASSURCREDIT	15-18
--	-------

PROJET DES RESOLUTIONS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- : AGO	19-22
---	-------

POULINA GROUP HOLDING -PGH - : AGO	23
------------------------------------	----

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- : AGO	24-25
--	-------

SOCIETE MAGASIN GENERAL : AGO	26-27
-------------------------------	-------

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR- : AGO	28-29
---	-------

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT -TUNINVEST-SICAR-: AGE	30
--	----

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT -TUNINVEST-SICAR-: AGO	31
--	----

COURBE DES TAUX	32
-----------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	33-34
---------------------------------------	-------

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009 GENERALE OBLIG-SICAV	
--	--

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009 SOCIETE EL WIFACK LEASING	
---	--

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009 SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD -SODIS SICAR-	
--	--

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des intermédiaires en bourse qui ont déposé auprès du Conseil du Marché Financier, des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés.

(Mise à jour le 12 mai 2010)

	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
1	Arab Financial Consultants-AFC 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis
		ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7
		SERVICOM	Cité Ishbilia Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum
2	AXIS CAPITAL BOURSE 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48
		Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis
3	Amen Invest Immeuble Amen Invest. 9 Rue du lac Neuchatel. Les Berges du LAC -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT –SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du LAC – 1053 Tunis
4	BNA Capitaux 27 bis, rue de Liban-Lafayette -1002 Tunis	LES CEMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte
		Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El khadhra
		Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis
		Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis
		ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS-SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous
		BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
		POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous
		TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage
		ARAB TUNISIAN LEASE –ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord -1082-Tunis- Mahrajène
		Banque de Tunisie et des Emirates -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS-SOTETEL	Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II Aéroport BP640 - 1080 Tunis Cedex.
5	Compagnie Gestion et Finance Immeuble GAT 92/94 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis	Société Tunisienne d'Equipement -STEQ	99, Rue Houssine Bouzaiène 1001 Tunis

COMMUNIQUÉ DU CMF (suite)

(Mise à jour le 12 mai 2010)

	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
3	Cofib-Capital Finances-CCF 25, rue Docteur Camlette – Mutuelleville - 1002 Tunis	SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous
		Société Industrielle Tunisie Lait- TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse
		Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra
		Compagnie d'Assurance Tuniso-Européenne -CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis
7	Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF 11, rue A. Azzam-complexe K.Pacha BlocA Ap.A11 - 1002 Tunis	Banque Tuniso-Koweïtienne-BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis
		Arab International Lease-AIL	11, Rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis
3	Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH 1, rue 8000 angle 11 Kheireddine Pacha 1002 Tunis	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère
		Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis
9	Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI 32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID -1082 Tunis	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia
10	Mac SA Green Center Bloc C 2 ^{ème} Etage – Rue du Lac constance - Les Berges du LAC -1053 Tunis	La société SOMOCER	Menzel Hayet –Zaramdine- MONASTIR
		La société Immobilière Tuniso-Séoudienne-SITS	Centre Urbain Nord - Avenue du 7 Novembre International City Center 1082 Tunis
		La société GIF FILTER SA	GP1, Km 35 - Grombalia 8030
		La société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN –CNT	Route de Gabes Km 1,5 - 3003 SFAX
		La société ADWYA	La Marsa, Route GP9
11	Attijari Intermédiation Résidence Omar 1073 Montplaisir Ennasim-Tunis	La Société Attijari Leasing	Rue du lac d'Annecy -1053 les berges du lac Tunis
12	Compagnie Générale d'Investissement –CGI- 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis	La Compagnie Internationale de Leasing- CIL	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis

AVIS DES SOCIETES (suite)

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉALISÉE

Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Ré»

Siège social : Avenue Mohamed V BP 29-1073- Tunis

La Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **10 000 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2010 et ouverte à la souscription du public le 5 avril 2010 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le N° 10-693 du 19 mars 2010, a été réalisée par l'émission de 2 000 000 actions nouvelles de nominal 5 dinars majoré d'une prime d'émission de 2 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **45 000 000 dinars** divisé en 9 000 000 actions de nominal 5 dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2010 - AS - 446

— *** —

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCÉE

Société Frigorifique et Brasserie de Tunis

- SFBT -

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 avril 2010 a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration du 5 mars 2010 d'augmenter le capital social d'un montant de **10 000 000 de dinars** par incorporation des réserves, **par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune, à réaliser **en deux tranches**, pour le porter ainsi de **56 000 000 dinars à 66 000 000 dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser immédiatement **la première tranche de 5 000 000 dinars**, par incorporation d'un montant de 4 666 666 dinars à prélever du « Compte Spécial d'Investissement » et de 333 334 dinars à prélever du compte « Réserves pour réinvestissements exonérés », et l'émission de **5 000 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de **cinq (5) actions nouvelles gratuites pour cinquante six (56) actions anciennes**. Le capital sera ainsi porté de 56 000 000 dinars à **61 000 000 dinars**.

L'assemblée a également donné pouvoir au Président Directeur Général pour effectuer toutes les formalités relatives à la réalisation de la présente augmentation de capital.

En application de cette décision, le Président Directeur Général a fixé la date du **12 mai 2010** pour le détachement du droit d'attribution. Ainsi, les actionnaires pourront exercer à partir de cette date, leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2009**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **12 mai 2010**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2009, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2010**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2010**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **12 mai 2010**.

2010 - AS - 432

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEES GENERALES

POULINA GROUP HOLDING -PGH - *Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-*

La Société Poulina Group Holding -PGH-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 18 mai 2010 à 16 H**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, avenue principale, 2053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports annuels de gestion de la société et du groupe P.G.H de l'exercice 2009.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société et du groupe P.G.H.
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice arrêtés au 31/12/2009.
- Affectation de résultat de l'exercice 2009.
- Distribution de dividendes.
- Jetons de présence
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- Franchissement de seuil.
- Quitus aux Administrateurs.

2010 - AS - 488

— *** —

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 28 mai 2010 à 16h à l'hôtel Karthago Le Palace, les côtes de Carthage – Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2009 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2009 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et de l'article 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2009 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2009 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Nomination de nouveaux commissaires aux comptes ;
8. Approbation de la mise en conformité des statuts de la banque avec la loi en vigueur.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 25 mai 2010, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

2010 - AS - 469

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEES GENERALES

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
-SOMOCER-**

Siège Social : Menzel Hayet-5033 Monastir.

La Société Moderne de Céramique -SOMOCER- porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le mercredi 09 juin 2010 à 15h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Boulevard Principal -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009;
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de cet exercice;
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
5. Quitus aux administrateurs et au Directeur Général;
6. Affectation des résultats;
7. Nomination des administrateurs
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration,
9. Information du franchissement par certains actionnaires, des seuils de participations réglementés;
10. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe SOMOCER arrêté au 31 décembre 2009;
11. Approbation des états financiers consolidés
12. Questions diverses,
13. Pouvoir pour formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

1. Mise en conformité des statuts de la société;
2. Questions diverses
3. Pouvoir pour formalités

Les documents relatifs aux deux Assemblées seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER dans les délais réglementaires,

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du
CMF n°3595 du 10 Mai 2010
suite à la publication de l'erratum par
MAC SA intermédiaire en bourse introducteur**

OFFRE A PRIX FERME –OPF– PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Carthage Cement»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF–, de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société «Carthage Cement».

Dans le cadre du prospectus, la société «Carthage Cement» a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions « Carthage Cement » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales.
- Créer un comité exécutif.
- Mettre en place un comité de rémunération.
- Nommer lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire un deuxième commissaire aux comptes et ce, conformément à l'article 13 ter du Code des Sociétés Commerciales.
- Mettre en place un manuel des procédures.
- Tenir une communication financière au moins une fois par an.
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, la société BINA Corporation, actionnaire de référence détenant actuellement 99,99% du capital de « Carthage Cement » s'est engagée :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;

à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Carthage Cement» AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a accordé, en date du 22 Avril 2010 son accord de principe quant à l'admission des actions de « Carthage Cement » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La Bourse a indiqué que l'admission définitive reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital après augmentation, au plus tard, le jour d'introduction ;
- Justification d'existence de 100 actionnaires ou cinq institutionnels au moins, au plus tard, le jour d'introduction.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Bourse a pris acte :

- De l'engagement de la société sur l'achèvement des travaux de mise à jour du manuel des procédures ;
- De l'existence d'un contrat de liquidité portant sur un montant de 5,0 Millions de dinars et un nombre équivalent de titres.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Carthage Cement » se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 1,900 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale : Société « Carthage Cement » SA

Siège social : Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème Etage Montplaisir – 1073 Tunis

Téléphone : 71 964 593

Fax : 71 963 716

E-mail : hatem.garbouj@carthagecement.com.tn

Objet social :

La société « Carthage Cement » a pour objet :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.
- et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

2- Caractéristiques et modalités de l'opération

2-1 Contexte et objectifs de l'opération :

Les dirigeants de la société Carthage Cement ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché alternatif de la cote de la Bourse pour répondre à certains besoins et exigences, à savoir :

- Accéder à une source de financement importante permettant à la société d'entamer la construction de la cimenterie ;
- Accroître la notoriété de la société en la faisant connaître au large public ce qui augmentera sa crédibilité auprès des salariés, clients, fournisseurs, concurrents ainsi qu'auprès des bailleurs de fonds ;
- Accroître l'attrait aux compétences de l'entreprise, stabiliser le management et favoriser une gestion plus performante ;
- Contribuer à la dynamisation du marché financier en général et du marché alternatif en particulier

2-2 Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du conseil d'administration du 10 Mars 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « Carthage Cement », tenue le 14 Avril 2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 Avril 2010 a décidé dans sa deuxième résolution d'augmenter le capital social de la société « Carthage Cement » de 71 000 000 dinars en numéraire pour le porter de 71 680 060 dinars à 142 680 060 dinars par l'émission de 71 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 dinar l'action, soit 1 dinar de nominal et 0,900 dinar de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

- **Droit préférentiel de souscription :**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Carthage Cement » réunie le 14 Avril 2010, les actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

2-3 Actions offertes au public :

L'introduction de la société Carthage Cement au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par l'émission de 71 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar dont 67 706 267 actions par voie de souscription publique. L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 20 337 846 actions représentant 28,64% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) essentiellement auprès d'institutionnels autres que les OPCVM de 47 368 421 actions représentant 66,72% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

A cet effet, les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs ont conclu un contrat de garantie de bonne fin portant sur la totalité des actions offertes dans le cadre de ce placement.

- Au cours de la période de l'offre, le reste des actions nouvelles, soit 3 293 733 actions représentant 4,64% du total des actions à émettre, feront l'objet d'un placement privé auprès de la société BINA Holding et du personnel des sociétés Carthage Cement et Karthago Group, par MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix de l'Offre à Prix Ferme et le Placement Garanti.

2-4 Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **24 Mai 2010** au **02 Juin 2010** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **24 Mai 2010**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **02 Juin 2010** inclus.

2-5 Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} Janvier 2010**.

2-6 Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Carthage Cement» a été fixé à **1,900 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-7 Établissements domiciliaires :**

L'ensemble des intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Carthage Cement » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Carthage Cement » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°05 903 000050087161093 ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Le placement des actions nouvelles dans le cadre du placement privé sera réalisé exclusivement par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

2-8 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :**2-8-1 Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 20 337 846 actions « Carthage Cement » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en Cinq catégories :

Catégorie A	2 443 109 actions, soit 12,01 % de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 100 actions et au maximum 10 000 actions
--------------------	---	---

Catégorie B	4 210 526 actions, soit 20,70% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 10 001 actions et au maximum 100 000 actions
--------------------	--	---

Catégorie C	3 684 211 actions, soit 18,12% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 100 001 actions
--------------------	--	--

Catégorie D*	7 368 421 actions, soit 36,23% de l'Offre à prix Ferme	Demandes réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 100 actions
---------------------	--	---

Catégorie E	2 631 579 actions, soit 12,94% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux étrangers: institutionnels et/ ou personnes physiques et/ou morales désirant acquérir au minimum 100 actions
--------------------	--	---

*Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom, ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (100) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation de capital pour les non institutionnels, soit 713 400 actions et 5% du capital social pour les institutionnels, soit 7 134 003 actions. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie D ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation à cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscriptions à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seul la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seul la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-8-1-1 Mode de répartition des titres :**

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A	2 443 109	4 641 907	1,71%	12,01%
Catégorie B	4 210 526	7 999 999	2,95%	20,70%
Catégorie C	3 684 211	7 000 001	2,58%	18,12%
Catégorie D	7 368 421	14 000 000	5,16%	36,23%
Catégorie E	2 631 579	5 000 000	1,84%	12,94%
Total	20 337 846	38 641 907	14,25%	100,00%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories B, C, D et E:** Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie A :** Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B puis C puis D et puis E.

2-8-1-2 Modalités de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action Carthage Cement , tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 1,900 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Carthage Cement » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

2-8-1-3 Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

2-8-1-4 Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-8-2 Placement Garanti :**

Dans le cadre du placement garanti, 47 368 421 actions « Carthage Cement » à émettre en numéraire, représentant 33,20% du capital de la société après augmentation, seront offertes essentiellement à des institutionnels¹ autres que les OPCVM.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA désigné comme établissement chef de file. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 0,5% du capital social après augmentation de capital pour les non institutionnels, soit 713 400 actions et 5% du capital social, soit 7 134 003 actions pour les institutionnels.

2-8-2-1 Transmission des demandes :

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA établissement chef de file et comporter son cachet.

2-8-2-2 Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état et établira un procès verbal à cet effet.

2-8-3 Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

¹ Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

2-8-4 Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société « Carthage Cement » sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 03 Mai 2010 sous le code ISIN TN0007400013.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

2-9 Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

2-10 Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, sera établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et la société BINA Holding portant sur 25,81% du produit de l'Offre à Prix Ferme réparti en un montant de 5 000 000 dinars et en 2 631 579 actions.

2-11 Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par « Carthage Cement » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de « Carthage Cement » sur le marché principal de la cote de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société « Carthage Cement » doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

2-12 Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « Carthage Cement » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

2-13 Avantage fiscal :

« Carthage Cement » a établi ses prévisions sur la base d'un taux d'imposition de 30%. Il est à signaler qu'un projet de loi sur la réduction de ce taux de 30 à 20% a été soumis au pouvoir législatif.

Une fois cette loi adoptée, la société « Carthage Cement » pourrait en bénéficier et l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

Tel que défini par l'article 7 de la loi n° 93-120 du 27 Décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés sous réserves des dispositions des articles 12 et 12 bis de la loi n°89-114 du 30 Décembre 1989 portant promulgation du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. Le bénéfice de cet avantage est subordonné aux conditions prévues par l'article 7 alinéa 1 du Code d'Incitation aux Investissements.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme -OPF-, de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-697 du 07 Mai 2010, sera, incessamment, mis à la disposition du public auprès de la société «Carthage Cement», de MAC SA intermédiaire en Bourse introducteur, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

**Les Assurances Des Crédits Commerciaux
ASSURCREDIT**

Siège social : 7, Rue 8010 – Cité Montplaisir – 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 mai 2010, la Société Les Assurances des Crédits Commerciaux – ASSURCREDIT - publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES**remière Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations effectuées au cours de l'exercice 2009, approuve sans aucune réserve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que le bilan et les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2009, approuve les conventions qui y sont inscrites, et ce conformément aux dispositions des articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate le bénéfice de l'exercice d'un montant de quatre vingt dix huit mille, deux cent seize dinars trois cent soixante huit millimes (98 216,368 dinars) et décide de l'affecter pour la résorption en partie des pertes antérieures:

- bénéfice de l'exercice:	98 216,368	dinars
- pertes antérieures	: 407 237,069	dinars
- perte à reporter	: 309 020,701	dinars

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux termes de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 26 des statuts, ratifie l'avenant conclu en 2010 entre la Société et la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieure portant extension du contrat de location du siège social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice 2009 à un montant de Vingt Sept Mille Dinars (27 000 dinars) net de toute retenue, le Conseil d'Administration procédera à leur répartition entre les Administrateurs et ils seront payés aux sociétés qu'ils représentent (pour les personnes morales) sauf indications contraires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2009 à un montant de Neuf Mille Dinars (9 000 dinars) net de toute retenue.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Représentant légal de la société à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

BILANS ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2009 8
APRES AFFECTATION DU RESULTAT
(Exprimé en Dinars)

Actif	Exercice 2009			2008 net
	brut	Amort & Provisions	Net	
1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	87.676,581	77.848,018	9.828,563	18.644,311
AC13 Fonds commerciaux				
AC14 Acomptes versés				
AC 15 Logiciel en cours				
	87.676,581	77.848,018	9.828,563	18.644,311
2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installation technique et machines	152.095,459	131.899,815	20.195,644	28.334,471
AC22 Autres installations, outilla et mobilier	22.935,538	20.402,847	2.532,691	3.615,184
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				
	175.030,997	152.302,662	22.728,335	31.949,655
3 Placements				
AC31 terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation				
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Parts dans les entreprises liées				
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ses entreprises				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créance sur créance sur ses entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	861.234,788		861.234,788	365.328,915
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	1.955.375,740		1.955.375,740	1.749.321,601
AC333 Prêts hypothécaires				
AC334 Autres prêts				
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1.000.000,000		1.000.000,000	1.500.000,000
AC336 Autres				
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes				
	3.816.610,528		3.816.610,528	3.614.650,516
4 Placements Représentant les Provisions Techniques Afférentes aux Contrats en unités de compte				
5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises	338.138,583		338.138,583	440.121,536
AC531 Provision pour sinistres	415.990,181		415.990,181	446.942,638
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes	190.029,691		190.029,691	95.720,329
AC550 Provision d'égalisation et équilibrage				
AC561 Autres provisions techniques				
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte				
	944.158,455		944.158,455	982.784,503
6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directes				
AC611 Primes acquises et non émises	204.855,400		204.855,400	132.251,119
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directes	595.364,853	18.825,851	576.539,002	396.533,892
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1.413.856,619	376.940,692	1.036.915,927	689.041,213
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	99.450,515		99.450,515	89.963,012
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel				
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	233.371,811		233.371,811	207.461,576
AC633 Débiteurs divers	1.211,350		1.211,350	1.417,650
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	2.548.110,548	395.766,543	2.152.344,005	1.516.668,462
7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	120.170,942		120.170,942	34.759,044
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	52.432,020		52.432,020	73.372,536
AC722 Autres charges à répartir				
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	147.040,050		147.040,050	96.706,853
AC732 Estimation de réassurance - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation	104.608,994		104.608,994	61.079,891
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	424.252,006		424.252,006	265.918,324
TOTAL ACTIF	7.995.839,115	625.917,223	7.369.921,892	6.430.615,771

**BILANS ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2009
APRES AFFECTATION DU RESULTAT**

(Exprimé en Dinars)

Passif		Exercice 2009	Exercice 2008
Capitaux propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalents	3.000.000,000	3.000.000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital		
CP3	Rachat d'actions propres		
CP4	Autres capitaux propres		
CP5	Résultat reporté	-309.020,701	-407.237,069
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION		2.690.979,299	2.592.762,931
Passif			
PA1	Autres passifs financiers		
PA11	Emprunts obligataires		
PA12	TCN émis par l'entreprise		
PA13	Autres emprunts		
PA14	Dettes envers les établissements bancaires et financiers		
PA2	Provisions pour autres risques et charges		
PA21	Provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22	Provisions pour impôts		
PA23	Autre provisions		
PA3	Provisions techniques brutes		
PA310	<i>Provision pour primes non acquises</i>	483.055,118	628.745,052
PA331	<i>Provision pour sinistres</i>	594.271,688	636.008,510
PA341	<i>Provision pour participation aux bénéfices et ristournes</i>	270.104,341	133.158,943
PA350	<i>Provision d'égalisation et équilibrage</i>	704.047,962	402.880,558
PA361	<i>Autres provisions techniques</i>		
		2.051.479,109	1.800.793,063
PA4	Provisions techniques des contrats en unités de compte		
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	1.055.098,764	899.696,824
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directes	22.390,743	109,427
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA621	<i>Part des réassureurs dans créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance</i>	1.036.915,927	689.041,213
PA622	<i>Autres</i>	149.680,336	101.872,101
PA63	Autres dettes		
PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>		
PA632	<i>Personnel</i>	65.710,629	63.858,078
PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	69.012,413	58.834,272
PA634	<i>Créditeurs divers</i>	49.449,287	28.711,984
PA64	Ressources spéciales		
		1.393.159,335	942.427,075
PA7	Autres Passifs		
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA710	<i>Report de commissions reçues des réassureurs</i>	101.441,575	132.036,461
PA711	<i>Estimation de réassurance – rétrocession</i>		
PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	77.763,810	62.899,417
		179.205,385	194.935,878
PA72	Ecart de conversion		
TOTAL DES PASSIFS		4.678.942,593	3.837.852,840
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		7.369.921,892	6.430.615,771

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

**ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
COMPTE TENU DE LA DECISION D'AFFECTATION**

(Exprimé en Dinars)

	Capital social ou fonds équivalents	Réserves et primes liées au capital	Rachat d'actions propres	Résultat reporté	Total capitaux propres avant résultat	Résultat de l'exercice	Total
Au 31-12-2009	3.000.000,000	-	-	- 407.237,069	2.592.762,931	+98.216,368	2.690.979
Affectation du résultat AGO du 12 mai 2010	-	-	-	+98.216,368	-	+98.216,368	0
Total des capitaux propres après affectation	3.000.000,000	-	-	- 309.020,701	-	0,000	2.690.979

AVIS DES SOCIETES (suite)

PROJET DES RESOLUTIONS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28/05/2010.

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2009 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions régies par les dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2009.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2009, qui s'élève à 60.091.104,998 Dinars, majoré du report à nouveau de 10.463.403,494 Dinars, soit au total 70.554.508,492 Dinars comme suit :

• Réserves légales	2.182.489,053 D
• Réserves pour plus-values sur cession de titres de participations	1.690.055,060 D
• Réserves pour réinvestissements financiers	3.150.000,000 D
• Réserves facultatives	-
• Dividendes statutaires	8.500.000,000 D
• Fonds social	6.009.110,500 D
• Superdividendes	25.500.000,000 D
• Report à nouveau	23.522.853,879 D

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 2 Dinars par action, soit 20% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du.....juin 2010 auprès de l'intermédiaire en bourse ou du teneur de comptes dépositaire des titres.

Cette résolution mise aux voix est

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour plus-value sur cession de titres dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2004 d'un montant de 953.958,675 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de quatre cent cinquante mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2010.

Cette résolution mise aux voix est

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme le cabinet Pricewaterhouse Coopers et le cabinet MAZARS en qualité de commissaires aux comptes pour une période de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Lesdits cabinets sont également désignés comme commissaires aux comptes chargés de la mission de commissariat aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de la banque pour une période de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Elle charge le Conseil d'Administration de fixer leur rémunération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la mise en conformité des statuts de la banque avec la loi en vigueur effectuée par le Directeur Général en vertu de l'article 291 du code des sociétés commerciales. Cette mise en conformité a concerné les articles 18 et 34 des statuts qui sont modifiés comme suit :

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES A L'ACTION

ARTICLE 18

- 1/** Sauf à tenir compte, s'il y a lieu, du montant nominal des actions de l'état de leur libération du capital amorti et non amorti et des droits des actions de catégories différentes, chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la quantité du capital qu'elle représente.
- 2/** Sous les mêmes réserves pour la détermination des droits de chaque action dans toute répartition ou tout remboursement effectué en cours de société ou de liquidation, il doit être le cas échéant, fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations fiscales comme toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société et pouvant concerner certaines actions en raison soit de réduction de capital antérieure, soit du mode de constitution du capital représenté par lesdites actions, soit de leur taux d'émission en sorte que, quelque soit son origine, chaque action aura, du fait de cette mise en masse, vocation ou règlement d'une même somme nette.
- 3/** Les actionnaires ne sont pas tenus, même à l'égard des tiers, que jusqu'à concurrence du montant de leurs actions, au delà, ils ne peuvent être soumis à aucun appel de fonds.
- 4/** Les droits et obligations attachés à l'action y compris les dividendes et la part éventuelle dans les réserves, suivent le titre dans quelques mains qu'ils passent.
- 5/** La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société, aux décisions des Assemblées Générales.
- 6/** Les actionnaires doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en apporter aux inventaires sociaux et délibérations de l'Assemblée Générale.
- 7/** Le décès, l'absence ou l'incapacité d'un actionnaire n'entraînent pas la dissolution de la Société. Il en est de même de la dissolution d'une société associée.
- 8/** Les héritiers, créanciers, ayants cause ou autres représentants des actionnaires ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer aucune opposition de scellés, aucun inventaire, aucune

licitation, aucun partage, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la Société.

9/ Les actionnaires disposent du droit de consulter et de prendre copie des documents prévus à l'article 11 du code des sociétés commerciales.

Ces documents sont mis à leur disposition au siège social de la Société, sis à Tunis, 70/72 Avenue Habib BOURGUIBA, et peuvent être consultés pendant les horaires habituels de travail de la Société.

CONVOCATION DES ASSEMBLEES

ARTICLE 34

1/ Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire, par le Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, au jour, heure et lieu indiqués par l'avis de convocation.

2/ L'Assemblée Générale est convoqué par le Conseil d'Administration. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

- 1) Le ou les Commissaires aux Comptes ;**
- 2) Un mandataire nommé par le tribunal à la demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins **trois** pour cent du capital social ;**
- 3) Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre public de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.**

3/ Les Assemblées Générales ne peuvent se tenir, quel qu'en soit la nature, avant le seizième jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Pour les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur deuxième convocation, un délai minimum de quinze jours doit être observé entre la première et la deuxième convocation.

Les convocations à ces diverses Assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au "Journal Officiel de la République Tunisienne" et dans deux quotidiens dont l'un en langue Arabe.

4/ Les Assemblées Générales Extraordinaires réunies sur deuxième ou troisième convocation ne peuvent se tenir et être convoquées que dans les délais et dans les formes prescrites par la loi.

5/ Les actionnaires qui en ont fait la demande peuvent être convoqués à leurs frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée, au dernier domicile qu'ils auront fait connaître.

6/ Les avis et lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

7/ Par exception, le Conseil d'Administration pourra réunir une Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet d'obtenir les autorisations dont il aurait besoin, après la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive et sur convocation verbale et sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Cette résolution mise aux voix est

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est

AVIS DES SOCIETES (suite)

PROJET DES RESOLUTIONS

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 mai 2010.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de la société, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2009 de la société Poulina Group Holding.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes du groupe Poulina Group Holding, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2009 du groupe Poulina Group Holding.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice 2009 :

Résultat de l'exercice 2009	49 435 496,108 Dinars
Résultat reporté	36 115,399 Dinars
Total	49 471 611,507 Dinars
Réserves légales	2 473 580,575 Dinars
Réintégration de la prime d'émission	287 000,000 Dinars
Total	47 285 030,932 Dinars
Dividendes	45 834 250,000 Dinars
Réserves Spéciales	1 450 000,000 Dinars
Report à nouveau	780,932 Dinars

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes tel que prévu par les articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales, approuve toutes les opérations y traduites.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de 47 285 030,932 Dinars à titre de dividende soit un dividende de Deux Cent Soixante Quinze Millimes (0,275 DT) par action à payer à partir du 01/06/2010.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de Quarante Mille (40 000) Dinars à titre de jetons de présence. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration.

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale informe les actionnaires qu'elle a reçu quatre (04) déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2009 :

- Franchissement de seuil à la baisse effectué par la Société S.P.D.S.T.
- Franchissement de seuil à la baisse effectué par Mr Taoufik BEN AYED.
- Franchissement de seuil à la baisse effectué par la Société EL HADAYEK.
- Franchissement de seuil à la hausse effectué par la Société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2009.

AVIS DES SOCIETES (suite)

PROJET DES RESOLUTIONS

بنك تونس و الإمارات

المقر الاجتماعي 5 مكرر ، نهج محمد بدره 1002 تونس

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 25 جوان 2010.

القرار الأول

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة :

- تقارير مجلس الإدارة حول نشاط البنك وحول حسابات السنة الماليّة 2009 (القوائم الماليّة الفردية والقوائم الماليّة المجمّعة) .
- تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية الفردية والمجمعة للسنة المالية 2009.

تصادق الجمعية العامة العادية بدون أيّ تحفظ على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية للسنة المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة المنتهية في 31 ديسمبر 2009 .

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

القرار الثاني

إنّ الجلسة العامّة العاديّة بعد الاستماع الى قراءة التقرير الخاصّ بمراقبي الحسابات المتعلق بالاتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 29 من القانون عدد 65 لسنة 2001 المؤرخ في 10 جويلية 2001 والمتعلق بمؤسسات القرض وبالفصل 200 وما يليه وبالفصل 475 من مجلة الشركات التجارية تصادق على هذه الاتفاقيات.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

القرار الثالث

إنّ الجلسة العامّة العاديّة بعد الإطلاع على نتائج السنة المالية 2009 تبرئ ذمّة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون أي تحفظ على تصرفهم خلال السنة المالية 2009.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

القرار الرابع

إنّ الجلسة العامة العادية تقرر توزيع الأرباح المالية كما يلي :

(بالدينارات)	
2.204.128,785	(+) ما تبقى من مرابيح 2008 :
7.481.217,103	(+) النتيجة الصافية بعد الأداء على المرابيح :
	تطرح منها
(-) 484.267,294	(-) الإحتياطي القانوني :
1.800.000,000	التوزيع لفائدة حاملي الأسهم ذات الأولوية في الربح :
300.000,000	(-) الصندوق الإجتماعي :
3.000.000,000	(-) احتياطي للمخاطر البنكية العامة :
4.101.078,593	(=) ما تبقى للترحيل :

وسيتم توزيع ربح الأسهم لفائدة حاملي الأسهم ذات الأولوية في الربح بداية من 30 جوان 2010.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

القرار الخامس

إنّ الجلسة العامة العادية تصادق على تسمية السيدة قلم الجيزي كعضوة لمجلس الإدارة عوضا عن السيد الشاذلي عيسى وذلك للمدة المتبقية من إنابته.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

AVIS DES SOCIETES (suite)

PROJET DES RESOLUTIONS

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège Social : 24, avenue de France 1000 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 20 mai 2010.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le **Jeudi 20 Mai 2010 à 10 Heures** à la maison de l'entreprise, Avenue principale les Berges du lac- Tunis sur convocation du Conseil d'Administration conformément à l'Article 276 du Code des Sociétés Commerciales et aux statuts de la société.

Mise au vote, cette résolution

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2009 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2009 et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général arrêtés au 31/12/2009, l'Assemblée Générale Ordinaire décide :

- D'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2009 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2009;
- Et d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2009 et les états financiers consolidés du Groupe Magasin Général arrêtés au 31/12/2009.

Mise au vote, cette résolution

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs sur leur gestion relative à l'exercice 2009.

Mise au vote, cette résolution

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat Bénéficiaire de l'exercice 2009 de **3.618.876,251 DT** comme suit :

- **5 % soit 180 943,812 DT** au titre des réserves légales
- **Le reste soit 3.437. 932,439 DT** au compte résultats reportés.

Mise au vote , cette résolution.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les opérations effectuées en 2009 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont citées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise au vote, cette résolution

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs à **50.000 DT** au titre de l'exercice 2009.

Mise au vote, cette résolution

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à 20.000 DT au titre de l'exercice 2009.

Mise au vote, cette résolution

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit l'autorisation du conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société constituant son capital social, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

Mise au vote, cette résolution

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de Quarante Million de dinars (40 MD) autorisés par le Conseil d'Administration réuni le 15/02/2010 pour financer les actions afférentes à la réalisation du programme d'investissement.

Mise au vote, cette résolution

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

- ✓ De renouveler le mandat des Administrateurs suivants pour les exercices 2010, 2011 et 2012 :

- Monsieur Tahar Bayahi : 01 siège
- Société MED INVEST COMPANY : 01 siège
(Représentée par Monsieur Malek Ben Ayed)
- Monsieur Abdelwaheb Ben Ayed : 01 siège
- Monsieur Yahia Bayahi : 01 siège
- Monsieur Taïeb Bayahi : 01 siège
- Monsieur Brahim Anane : 01 siège
- Monsieur Khaled Bouricha : 01 siège
- Monsieur Ahmed Bouzguenda : 01 siège
- Monsieur Elyes Jouini : 01 siège

- ✓ De désigner Monsieur Môez Joudi nouvel administrateur et ce en remplacement de Monsieur Chedhly Karoui, administrateur sortant, pour les exercices 2010, 2011 et 2012, le quel accepte ses fonctions et déclare n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance édictées par la loi.

La durée du mandat de tous les administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les Etats Financiers annuels relatifs à l'exercice 2012

Mise au vote, cette résolution

ONZIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- ✓ Renouveler le mandat de la société HORWATH ACF en qualité de commissaire aux comptes de la société Magasin Général et des Etats Financiers consolidés du Groupe Magasin Général pour les exercices 2010, 2011 et 2012.
- ✓ Désigner la société ERNST & YOUNG en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes de la Société Magasin Général et des Etats Financiers consolidés du Groupe Magasin Général pour les exercices 2010, 2011 et 2012 et ce en remplacement de la société AMI Consulting .

Mise au vote, cette résolution

DOUZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour l'accomplissement des formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publication nécessaires.

Mise au vote, cette résolution

AVIS DES SOCIETES (suite)

PROJET DES RESOLUTIONS

**COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
-COMAR-**

Siège social : Immeuble COMAR- Avenue Habib Bourguiba 1001 Tunis.

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 mai 2010.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le vendredi 14 mai 2010 à 17 heures 30 minutes au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial des co-commissaire aux comptes pour l'exercice 2009, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2009, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Messieurs Ahmed ABDELKEFI et Louis DEROYE ainsi que les sociétés SICOF et AXA en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2012.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- Monsieur Karim BEN YEDDER	2010
- Monsieur Rachid BEN JEMIA	2010
- La Société Parcs d'Engins Industriels et Agricoles « PARENIN »	2010
- Monsieur Elyes JOUINI	2010
- Monsieur Rachid BEN YEDDER	2011
- Monsieur Béchir BEN YEDDER	2011
- M. Ahmed ABDELKEFI	2012
- M. Louis DEROYE	2012
- SICOF	2012
- AXA	2012

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs et le Président Directeur Général dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

Constatant que le mandat de la Société Générale de Révision Comptable « SOGER », représentée par M. Fethi Romchani, arrive à échéance lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale Ordinaire désigne la société « GAC – La Générale d'Audit et Conseil », représentée par M. Chiheb GHANMI, en qualité de co-commissaire aux comptes, pour une durée de trois années, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2012.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide de distribuer un dividende de 4,200 dinars par action, soit un total de 10 500 000,000 dinars.

Le reliquat, soit 7 671 596,582 dinars, sera affecté au compte « réserves pour toutes éventualités ».

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date de mise en paiement des dividendes au

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2010 à 160 000,000 dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2010 à 30 000,000 dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente réunion, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES (suite)

PROJET DES RESOLUTIONS

**TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
-TUNINVEST-SICAR-**

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2010.

Première Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration et après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de réduire le capital d'un montant d'un million neuf cent trente deux mille (1.932.000) dinars pour le ramener de 4.830.000 dinars à 2.898.000 dinars à travers le remboursement d'un montant de deux (2) dinars par action, ce qui aura pour effet de réduire la valeur nominale de 966.000 actions composant le capital social en la ramenant de 5,000 dinars à 3,000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de deux millions huit cent quatre vingt dix huit mille (2.898.000) dinars, divisé en neuf cent soixante six mille (966.000) actions de trois (3,000) dinars chacune.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Directeur Général à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Elle donne pouvoir au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir les formalités de dépôts et de publicités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES (suite)

PROJET DES RESOLUTIONS

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT -TUNINVEST-SICAR-

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2010.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de sursoir à la distribution de dividendes en attendant le dénouement du dossier de contrôle fiscal auquel la société a été soumise. A l'issue du dénouement de cette opération, le Conseil d'Administration procédera à la convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire à se réunir extraordinairement, à l'effet de statuer sur la distribution d'une partie ou de la totalité des reports à nouveau.

Par conséquent, le bénéfice de l'exercice 2009, s'élevant à un million sept cent trente sept mille cent cinquante six dinars et deux cent quatre vingt six millimes (1.737.156,286 DT) sera affecté comme suit :

Bénéfice net de l'exercice.....	1.737.156,286 DT
Auquel s'ajoute	
Le Report à nouveau antérieur	1.935.800,244 DT
Plus value sur les actions Tuninvest Sicar rachetées en 2009.....	123,071 DT
Le solde au compte « report à nouveau »	3.673.079,601 DT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'allouer la somme de treize mille (13.000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale décide de limiter le nombre des administrateurs à huit et de renouveler pour une durée de trois ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2012, le mandat des administrateurs suivants :

Mr Moncef MAAOUI
Mr Sélim BELKHODJA
Mr Abderrazak BEN AMMAR
Mr Mokhtar ZANNAD

TUNISIE LEASING
ASSURANCES AMINA
ASSURANCES MAGHREBIA
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Sixième Résolution

Le mandat de Monsieur Fayçal Derbel, Commissaires aux comptes arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de nommer DELTA CONSULT, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre, en qualité de commissaire aux comptes pour une période de trois ans, expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et autorise expressément la société pour l'acquisition et la revente en bourse de ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché. L'Assemblée Générale délègue au Conseil la décision de fixer les modalités de rachat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 MAI 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,177%		
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,204%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,220%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,234%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,252%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,269%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,300%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,321%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,338%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011	4,356%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,374%	998,975
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,420%	1 026,864
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,495%		1 012,846
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,548%	1 047,584
TN0008000143	BTA 10 ans "7,5% 14 Avril 2014 "		4,594%	1 101,815
TN0008000127	BTA 12 ans "8,25% 9 juillet 2014 "		4,615%	1 134,206
TN0008000184	BTA 10 ans "7% 9 février 2015"		4,669%	1 096,738
TN0008000267	BTA 7 ans "5,25% mars 2016"	4,767%		1 023,668
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,859%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,976%	1 104,196
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,199%	
TN0008000275	BTA 10 ans "5,5% mars 2019"	5,238%		1 017,694
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,735%	1 098,642

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	132,337	132,348		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,298	11,513	11,514		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,190	1,192		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	31,774	31,857		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	43,873	43,881		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	157,350	157,279		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	666,684	666,402		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	133,334	133,676		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	124,321	124,526		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	113,209	113,286		
11 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	104,485	104,367		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
12 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 207,789	1 210,862		
13 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 103,145	2 112,315		
14 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	117,015	117,236		
15 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	117,275	117,696		
16 FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 113,516	1 108,334		
17 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	119,091	119,646		
18 FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	155,671	156,172		
19 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	13,971	14,033		
20 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 491,036	5 490,146		
21 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 392,446	6 397,648		
22 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,276	2,276		
23 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,807	1,809		
24 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,177	1,175		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
			Date de détachement du coupon	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
25 SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	105,756	105,850
26 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,141	102,150
27 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	102,623	102,633
28 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	100,602	100,612
29 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	101,200	101,209
30 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/09		107,137	108,463	108,472
31 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	101,421	101,432
32 SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	101,495	101,505
33 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	27/05/09		106,171	107,548	107,557
34 GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	100,542	100,552
35 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	101,789	101,800
36 FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	04/05/09		104,623	105,937	105,946
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	101,722	101,732
38 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	103,821	103,830
39 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	103,780	103,789
40 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-		100,000	100,900	100,908
41 SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	100,744	100,754
42 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	29/05/09		104,494	105,999	106,010
43 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,024	100,035
44 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09			102,837	104,046	104,055
45 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	25/06/09		104,138	105,443	105,453
46 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	100,308	100,318
47 AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	15/04/09		104,557	102,190	102,200
48 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	29/05/09		104,638	106,020	106,029
49 ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	22/05/09		102,042	103,608	103,617

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
50	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	21/4/2009	0,390	10,493	10,323	10,324
51	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08			104,934	106,499	106,510
52	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	5/4/2010	3,441	102,193	99,981	99,991
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
53	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	28/5/09		102,252	103,936	104,008
SICAV MIXTES								
54	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,391	76,405
55	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	151,318	152,254
56	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 488,952	1 495,291
57	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	107,441	106,918
58	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	117,499	116,948
59	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	101,427	100,923
60	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	15,838	15,817
61	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	276,920	275,014
62	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	51,339	51,306
63	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	29/05/09		1 890,601	2 185,880	2 187,728
64	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	78,182	78,310
65	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	57,930	57,939
66	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	22/05/09		101,028	103,541	103,404
67	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	22/05/09		106,984	112,001	111,775
68	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	22/05/09		99,691	108,396	108,121
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
69	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,280	11,531	11,886	11,891
70	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,230	12,327	12,982	12,990
71	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,135	15,797	17,066	17,083
72	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,250	15,561	17,594	17,576
73	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-		10,846	11,752	11,736
74	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	-		103,884	110,914	111,006
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	127,917	127,781
76	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	29/05/09		17,671	19,806	19,798
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	100,527	100,762
78	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	103,078	103,177
79	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	139,055	139,161
80	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		119,707	129,691	129,184
80	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		116,320	124,397	123,879
81	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	-		10,385	10,751	10,784
82	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		115,099	122,441	123,666
83	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		113,355	117,744	117,892
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	18/05/09		159,087	167,812	167,965
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	18/05/09		143,828	150,115	150,233
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	18/05/09		129,895	134,114	134,218
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	18/05/09		9 142,327	9 654,568	9 669,088
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-		134,168	160,777	161,720
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-		1 166,664	1 402,189	1 400,893
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-		100,000	102,441	102,652
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-		100,000	103,696	103,650
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-		9 989,736	10 064,804	10 057,288

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SITUATION ANNUELLE DE GENERALE OBLIG-SICAV**ARRETEE AU 31/12/2009****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 30 Mars 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 11.385.769, un actif net de D : 11.342.717 et un bénéfice de D : 564.128, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « HANNIBAL LEASING » représentent, à la clôture de l'exercice, 11,15% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, les disponibilités et placements monétaires représentent à la clôture de l'exercice 14,31% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Vérifications et informations spécifiques

5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le commissaire aux comtes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2010.**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Le commissaire aux comtes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	<u>9 760 499.190</u>	<u>8 330 959.035</u>
Obligations et valeurs assimilées		9 091 959.458	7 607 679.749
Titres des Organismes de Placement Collectif		668 539.732	723 279.286
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 623 475.526</u>	<u>3 612 835.797</u>
Placements monétaires	6	996 062.048	2 989 348.152
Disponibilités		627 413.478	623 487.645
Créances d'exploitation		<u>1 794.651</u>	<u>2 017.738</u>
TOTAL ACTIF		<u>11 385 769.367</u>	<u>11 945 812.570</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	28 265.072	20 047.616
Autres créditeurs divers	9	14 787.067	14 743.026
TOTAL PASSIF		<u>43 052.139</u>	<u>34 790.642</u>
ACTIF NET			
Capital	12	10 821 132.118	11 373 837.402
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		50 900.679	40 896.667
Sommes distribuables de l'exercice en cours		470 684.431	496 287.859
ACTIF NET		<u>113 42 717.228</u>	<u>119 11 021.928</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>113 85 769.367</u>	<u>119 45 812.570</u>

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Année 2009</i>	<i>Année 2008</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	<u>535 644.205</u>	<u>449 529.106</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		408 329.084	388 191.566
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		127 315.121	61 337.540
Revenus des placements monétaires	7	<u>136 683.649</u>	<u>103 527.789</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>672 327.854</u>	<u>553 056.895</u>
Charges de gestion des placements	10	(87 105.093)	(69 998.294)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>585 222.761</u>	<u>483 058.601</u>
Autres charges	11	(7 051.943)	(7 038.370)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>578 170.818</u>	<u>476 020.231</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(107 486.387)	20 268
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>470 684.431</u>	<u>496 287.859</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		107 486.387	(20 267.628)
Plus ou moins values réalisées sur titres		(13 466.113)	7,079.225
Variation plus ou moins values potentielles sur titres		(576.369)	(1 391.927)
RESULTAT DE DE L'EXERCICE		<u>564 128.336</u>	<u>481 707.529</u>

GO SICAV16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Année 2009</i>	<i>Année 2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		<u>564,128.336</u>	<u>481,707.529</u>
Résultat d'exploitation		578 170.818	476 020.231
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(576.369)	(1 391.927)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(13 466.113)	7 079
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		(509 350.797)	(496 540.800)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		(623 082.239)	2 714 791
Souscriptions			
- Capital		32 469 826.455	16 244 277.280
- Régularisation des sommes non distribuables		(104 298.394)	(20 219.487)
- Régularisation des sommes distribuables		1 395 414.711	627 862.215
Rachats			
- Capital		(32 998 573.800)	(13 626 519.040)
- Régularisation des sommes non distribuables		94 382.937	16 664.877
- Régularisation des sommes distribuables		(1 479 834.148)	(527 274.568)
VARIATION DE L'ACTIF NET		<u>(568 304.700)</u>	<u>2 699 958.006</u>
ACTIF NET			
En début de période		11 911 021.928	9 211 063.922
En fin de période		11 342 717.228	11 911 021.928
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période		115 191	088 674
En fin de période		109 836	115 191
VALEUR LIQUIDATIVE		<u>103.270</u>	<u>103.402</u>
TAUX DE RENDEMENT		<u>3.93%</u>	<u>4.17%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 Mars 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 9.760.499,190 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilés		8 868 230.000	9 091 959.458	80.16%
Obligations des sociétés		6 110 000.000	6 274 667.369	55.32%
EO Subordonnée BH 2007/1	1 500	150 000.000	150 459.288	1.33%
EO AFRICA 2003 (16/09/2003)	1 000	20 000.000	20 351.781	0.18%
EO AIL 2009/1	2 000	200 000.000	208 889.863	1.84%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	240 000.000	249 551.374	2.20%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	300 000.000	303 332.712	2.67%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	300 000.000	303 203.073	2.67%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	460 000.000	474 233.514	4.18%
EO ATL 2006/1	3 000	240 000.000	246 838.356	2.18%
EO ATL 2008/1	2 000	160 000.000	164 923.617	1.45%
EO BTKD 2006	5 000	200 000.000	200 383.562	1.77%
EO CIL 2002/3	0 600	12 000.000	12 544.438	0.11%
EO CIL 2003/1	1 000	20 000.000	20 224.000	0.18%
EO CIL 2004/1	2 000	80 000.000	81 141.479	0.72%
EO CIL 2004/2	1 000	20 000.000	20 846.904	0.18%
EO CIL 2004-2	0 300	6 000.000	6 254.071	0.06%
EO CIL SUB 2008	4 000	400 000.000	422 310.137	3.72%
EO CIL 2007/2	3 150	252 000.000	263 237.129	2.32%
EO CIL 2009/1	2 000	200 000.000	203 978.082	1.80%
EO ELWIFAK	0 500	20 000.000	20 527.123	0.18%
EO GL 2004-1	3 500	70 000.000	73 937.644	0.65%
EO GL2003.1	2 000	40 000.000	41 019.178	0.36%
EO HL 2008/1	3 000	240 000.000	248 493.238	2.19%
EO HL 2009/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	200 000.000	203 705.206	1.80%
EO HL 2009/1 (TMM+ 1,5%)	3 000	300 000.000	305 691.196	2.70%
EO HL 2009/2	5 000	500 000.000	505 906.850	4.46%
EO PANOBOIS 2007	0 500	50 000.000	51 894.794	0.46%
EO SKANES BEACH	1 000	40 000.000	41 303.014	0.36%
EO SUB TL 2009 (TMM+ 1,25%)	3 000	300 000.000	303 633.034	2.68%
EO TL 2007/1	4 000	320 000.000	335 409.096	2.96%
EO TLS 2004/2	2 500	50 000.000	52 117.260	0.46%
EO TLS 2006/1	3 000	120 000.000	120 803.507	1.07%
EO UIB 2009/1	2 000	200 000.000	204 050.411	1.80%
EO UTL 2004	2 000	120 000.000	125 081.425	1.10%
EO UTL 2005/1	2 000	120 000.000	121 712.219	1.07%
UNIFACTOR 2008	2 000	160 000.000	166 678.794	1.47%
Bons du trésor assimilables		2 758 230.000	2 817 292.089	24.84%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	400	414 320.000	424 774.940	3.74%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	150	155 370.000	159 290.603	1.40%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	300	310 950.000	318 691.890	2.81%
BTA 8,25 07/2014 (acquis le 06/08/2002)	100	99 640.000	102 822.466	0.91%
BTA 6,00 03/2012 (acquis le 09/05/2006)	200	202 400.000	208 690.737	1.84%
BTA 6,00 03/2012 (acquis le 09/05/2006)	100	100 950.000	104 245.563	0.92%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	489 000.000	494 615.342	4.36%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	488 750.000	494 365.342	4.36%
BTA 6,75 07/2017 (acquis le 13/02/2008)	500	496 850.000	509 795.206	4.49%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		658 034.032	668 539.732	5.89%
Titres des OPCVM		527 928.032	537 715.151	4.74%
FINA O SICAV	1 411	144 885.824	147 623.053	1.30%
SICAV ENTREPRISE	1 030	105 162.316	107 777.140	0.95%
AXIS TRESORIE	1 834	194 372.003	196 489.258	1.73%
UNIVERS SICAV	300	31 290.837	31 348.200	0.28%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069.552	28 245.000	0.25%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147.500	26 232.500	0.23%
Fonds commun de créances		130 106.000	130 824.581	1.15%
FCC BIAT P1	100	30 106.000	30 255.359	0.27%
FCC BIAT P2	100	100 000.000	100 569.222	0.89%
TOTAL		9 526 264.032	9 760 499.190	86.05%

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2008</u>	8,124,478.946	212,619.989	(6,139.900)	8,330,959.035	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	2 300 000.000			2 300 000.000	
Titres OPCVM	24 632 110.161			24 632 110.161	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(841 000.000)			(841 000.000)	
Titres OPCVM	(24 670 020.775)			(24 670 020.775)	(13 466.113)
Fonds Commun de Créances	(19 304.300)			(19 304.300)	
<u>* Variations des plus ou moins values portefeuilles titres</u>			(576.369)	(576.369)	
<u>* Variations des intérêts courus</u>		28,331.438		28,331.438	
<u>Soldes au 31 décembre 2008</u>	9 526 264.032	240 951.427	(6 716.269)	9 760 499	(13 466.113)

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

Note 5: Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice à D : 535.644,205, contre D : 449.529,106 en 2008 et se détaillent comme suit :

	2009	2008
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	260 528.921	243 166.916
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	147 800.163	145 024.650
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	121 336.980	53 324.066
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	5 978.141	8 013.474
TOTAL	535 644.205	449 529.106

Note 6: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 996.062,048 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Billets de trésorerie	1 000 000	994 208.893	996 062.048	8.78%
TUNISIE FACTORING au 04/02/2010 à 5,25%	1 000 000	994 208.893	996 062.048	8.78%
TOTAL	1 000 000	994 208.893	996 062.048	8.78%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à D : 136.683,649, contre D : 103.527,789 au 31/12/2008 et se détaille ainsi :

	2009	2008
Intérêts des billets de trésorerie	126 964.867	84 247.672
Intérêts des dépôts à vue	9 718.782	19 280.117
TOTAL	136 683.649	103 527.789

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2009 à D : 28.265,072 contre D : 20.047,616 au 31/12/2008 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du dépositaire	2 360.000	2 360.000
Rémunération du gestionnaire	25 905.072	17 687.616
Total	<u>28 265.072</u>	<u>20 047.616</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2009 à D : 14.787,067 contre D : 14.743,026 au 31/12/2008 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 624.738	6 934.697
Etat, Retenues à la source	354.000	-
Autres	7 808.329	7 808.329
Total	<u>14 787.067</u>	<u>14 743.026</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2009 à D : 87.105,093 contre D : 69.998,294 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Commission de gestion de la CGI	84 745.093	67 638.294
Rémunération du dépositaire	2 360.000	2 360.000
Total	<u>87 105.093</u>	<u>69 998.294</u>

Note 11 : Autres charges

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2009 à D : 7.051,943 contre D : 7.038,370 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillant ainsi:

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Honoraires commissaire aux comptes	7 000.000	7 000.000
Autres	51.943	38.370
Total	<u>7 051.943</u>	<u>7 038.370</u>

GO SICAV**16, Avenue Jean Jaurès****1001 - Tunis****Note 12 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	11 373 837.402
Nombre de titres	115 191
Nombre d'actionnaires	212

Souscriptions réalisées

Montant	32 469 826.455
Nombre de titres émis	328 845
Nombre d'actionnaires nouveaux	115

Rachats effectués

Montant	(329 98 573.800)
Nombre de titres rachetés	(3 34 200)
Nombre d'actionnaires sortants	(110)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	(9 915.457)
Plus ou moins values réalisée sur titres	(13 466)
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(576)

Capital au 31-12-2009

Montant	10 821 132.118
Nombre de titres	109 836
Nombre d'actionnaires	217

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par action et ratios pertinents**

Données par action	2009	2008	2007	2006	2005
Revenus des placements	6.121	4.801	5.645	4.713	5.441
Charges de gestion des placements	(0.793)	(0.608)	(0.645)	(0.548)	(0.623)
Revenus net des placements	5.327	4.193	5.001	4.165	4.819
Autres charges	(0.064)	(0.061)	(0.080)	(0.081)	(0.071)
Résultat d'exploitation (1)	5.264	4.132	4.921	4.084	4.747
Régularisation du résultat d'exploitation	(0.979)	0.176	(0.116)	0.663	0.284
Sommes distribuables de l'exercice	4.285	4.308	4.805	4.747	5.031
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(0.005)	(0.012)	(0.049)	0.015	(0.041)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0.123)	0.061	(0.447)	(0.391)	(0.151)
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	(0.128)	0.049	(0.495)	(0.376)	(0.192)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5.135	4.181	4.426	3.708	4.555
Résultat non distribuable de l'exercice	(0.128)	0.049	(0.495)	(0.376)	(0.192)
Régularisation du résultat non distribuable	(0.090)	(0.031)	0.050	(0.073)	(0.096)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0.219)	0.018	(0.445)	(0.449)	0.289
Valeur liquidative	103.270	103.402	103.876	104.016	104.718
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0.77%	0.59%	0.62%	0.53%	0.59%
Autres charges / actif net moyen	0.06%	0.06%	0.08%	0.08%	0.07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4.15%	4.16%	4.62%	4.55%	4.80%

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

Note 13 : Autres informations**13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque "ARAB TUNISIAN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D: 2.000 HT.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

EL WIFACK LEASING

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

La société El wifack Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires Aux Comptes, M. Béchir NEDRI (TCA- FICADEX TUNISIE) et M. Abdelhedi DJEMEL (A D A).

BILAN
(Exprimé en D.T)

<i>ACTIFS</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008	<i>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Liquidités et équivalents de liquidités	3	1 742 913	1 836 172	Passifs			
Créances sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : Encours Financiers		93 394 853	67 728 802	Concours bancaires		-	120 361
Moins: Provisions		(1 536 260)	(1 174 254)	Emprunts et dettes rattachées	11	66 547 974	55 884 875
	4	91 858 593	66 554 548	Total Emprunts et ressources spéciales		66 547 974	56 005 236
Créances de leasing : Echues et impayées		2 481 379	2 005 272	Autres passifs			
Moins: Provisions		(1 114 531)	(556 006)	Dettes envers la clientèle	12	752 359	725 683
	5	1 366 848	1 449 266	Fournisseurs et comptes rattachés	13	12 921 647	5 011 692
Intérêts constatés d'avance		(547 088)	(466 402)	Autres	14	1 069 277	688 786
Total des créances sur la clientèle		92 678 353	67 537 412	Total des autres passifs		14 743 283	6 426 251
Portefeuille titres de placement	6	668 999	500 000	Capitaux propres			
Portefeuille d'investissement				Capital social		15 000 000	10 000 000
Portefeuille d'investissement brut		1 969 861	883 316	Réserves et prime d'émission		3 409 301	1 321 342
Moins: Provisions		(100 000)	(100 000)	Autres capitaux propres et FPRG		427 849	133 909
Total portefeuille d'investissement	7	1 869 861	783 316	Résultats reportés		1 219	4 262
Valeurs Immobilisées				Total des capitaux propres avant Résultat		18 838 369	11 459 513
Immobilisations incorporelles		114 317	80 319	Résultat de l'exercice		2 456 867	1 454 916
Moins: Amortissements		(81 730)	(73 746)	Total des capitaux propres avant affectation	15	21 295 236	12 914 429
	8	32 587	6 573				
Immobilisations corporelles		1 629 843	1 390 868				
Moins: Amortissements		(456 594)	(414 205)				
	9	1 173 249	976 663				
Total des valeurs immobilisées		1 205 836	983 236				
Autres actifs		4 440 446	3 725 695				
Moins: Provisions		(19 915)	(19 915)				
	10	4 420 531	3 705 780				
Total des actifs		102 586 493	75 345 916	Total des capitaux propres et des passifs		102 586 493	75 345 916

ETAT DE RESULTAT
(*Exprimé en D.T.*)

		Notes	31/12/2009	31/12/2008
Revenus de Leasing				
(+)	Revenus de leasing		8 913 607	6 875 791
(+)	Intérêts de retard		86 413	170 727
(+)	Variation des produits réservés		(77 457)	1 123
(+)	Autres produits d'exploitation		469 260	382 119
<hr/>				
	Total des revenus de Leasing	16	9 391 823	4 761 811
<hr/>				
(-)	Charges financières nettes	17	(3 784 381)	(3 498 619)
(+)	Produits des placements	18	82 651	63 637
<hr/>				
	Produit net		5 690 093	3 994 778
<hr/>				
Charges d'exploitation				
(-)	Charges du personnel	19	(1 142 086)	(810 582)
(-)	Autres charges d'exploitation	20	(748 194)	(579 983)
(-)	Dotations aux amortissements & résorptions	21	(149 901)	(126 632)
(-)	Dotations aux provisions	22	(1 789 741)	(1 397 054)
(+)	Reprise sur provisions		687 742	519 624
<hr/>				
	Résultat d'exploitation		2 547 913	1 600 151
<hr/>				
(+)	Autres gains ordinaires	23	327 126	97 331
(-)	Autres pertes ordinaires		(22 949)	(2 924)
<hr/>				
	Résultat des activités ordinaires avant impôts		2 852 090	1 694 558
<hr/>				
(-)	Impôts sur les bénéfices	24	(395 223)	(239 642)
<hr/>				
	Résultat des activités ordinaires après impôt		2 456 867	1 454 916
<hr/>				
	Eléments extraordinaires		-	-
<hr/>				
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 456 867	1 454 916
<hr/>				
	Résultats après modifications comptables		2 456 867	1 454 916

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE*(Exprimé en D.T)*

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Encaissements reçus des clients		57.120.372	42 354 388
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(1.177.775)	(1 242 011)
Intérêts payées		(3.973.424)	(3 598 953)
Impôts et taxes payés		(1.603.483)	(1 463 377)
Décaissements affectés à l'acquisition de biens en leasing		(68.337.982)	(54 793 211)
Encaissements provenant de la cession de biens en leasing		2.910.624	1 652 272
Autres flux de trésorerie		147.398	(243 983)
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	25	(14.914.270)	(17 334 875)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(200 384)	(204 987)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		42 000	-
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		(1 394 141)	(69 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		109 266	116 360
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	26	(1 443 259)	(147 252)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		6 500 000	-
Dividendes et autres distributions		(580 000)	(700 000)
Encaissements provenant des emprunts		29 589 682	27 985 250
Remboursements d'emprunts		(19 104 608)	(10 851 502)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	27	16 405 074	16 433 748
<i>VARIATION DE TRESORERIE</i>		47 545	(1 048 379)
<i>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</i>			
		2 215 826	3 264 205
<i>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</i>			
		2 263 371	2 215 826

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN
(Exprimés en D.T)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS DONNES			
Garanties réelles		-	-
Engagements de financement donnés		5 973 419	1 793 327
Total		5 973 419	1 793 327
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues des clients		14 022 686	13 938 432
Intérêts à échoir sur contrats actifs	28	14 214 662	11 216 563
Total		28 237 348	25 154 995

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société **EL WIFACK LEASING** a été créée le 28 juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, et la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Le capital initial s'élève à **Cinq millions (5.000.000) de Dinars** divisé en **Cinq cent mille (500.000)** actions de Dix dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2003 a décidé de porter le capital à : 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1^{er} janvier 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2005 a décidé de réduire la valeur nominale de 10 DT à 5 DT, et de porter le capital à : **10.000.000 Dinars** par la création de 500.000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1^{er} janvier 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Octobre 2008 a décidé de porter le capital à **15.000.000 Dinars** par la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant un prix d'émission de 6,500 DT portant jouissance le 1^{er} janvier 2009.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2009 à la somme de **15.000.000 DT** divisé en **3.000.000 actions** de **5 DT** chacune.

Sur le plan fiscal, et conformément aux dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment l'article 42 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004, la société **EL WIFACK LEASING** bénéficie de l'imposition de ses bénéfices au taux réduit de **20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année 2006 (**2006-2010**).

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Le conseil d'administration de la société tenu le 13 mars 2009 a opté pour la présentation des actifs et passifs des états financiers selon l'ordre décroissant de liquidité, et ce en remplacement de la notion de courants et non courants.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2: Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Valeurs Immobilisées** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux annuels suivants :

IMMOBILISATION	TAUX D'AMORTISSEMENT RETENU
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Agencements et aménagements des constructions	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%- 20%
- Matériel informatique	15%-33%
- Installations générales	10%

2-3 : Créances de leasing

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

La société est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Au 31 décembre 2009, les écritures comptables issues des contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008 sont constatées selon l'ancienne méthode de comptabilisation, par le biais du compte des amortissements du matériels en leasing, et ce en l'attente de la mise à jour du progiciel.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des « **Encours sur crédits leasing** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables, c'est-à-dire pour le financement accordé, et durant toute la durée du bail.

A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations de leasing portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de la société **EL WIFACK LEASING**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés comptablement à leur valeur d'acquisition.

2-5 : Charges reportées

Les charges reportées sont composées des frais préliminaires, des charges à répartir et des frais d'émission et de remboursement d'emprunts (emprunts bancaires et obligations). Ces éléments sont présentés au niveau de la rubrique « **Autres actifs** ».

Ces charges sont résorbées sur les durées suivantes :

<i>CHARGE REPORTEE</i>	<i>DUREE DE RESORPTION RETENUE</i>
- Frais préliminaires et charges à répartir	3 ans
- Frais d'émission d'emprunts bancaires	durée de l'emprunt
- Frais d'émission et de remboursement des obligations	durée de l'obligation

2-6 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et dettes rattachées** ».

2 -7 : Evaluation des provisions

La société constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

$$\text{Montant de l'engagement} + \text{Loyers impayés} - \text{AgiOS réservés} -$$

$$\text{Intérêts de retard réservés} - \text{Valeur intrinsèque.}$$

Avec valeur intrinsèque = Valeur d'acquisition – amortissements cumulés

2-7-1 : Classification des créances:

Créance	Retard de paiement	Minimum de la provision à appliquer par classe
A : Actifs courants	Moins de 90 jours	-
B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier		
B2 : Actifs incertains	Entre 90 et 180 jours	20%
B3 : Actifs préoccupants	Entre 180 et 360 jours	50%
B4 : Actifs compromis	Plus que 360 jours	100%

Les classes ont été définies par la circulaire n° 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement. Est considéré comme actifs courants à la société « **EL WIFACK LEASING** » les créances ordinaires dont le solde ne dépasse pas le total d'une échéance impayée par relation présentant un retard un inférieur à 90 jours.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-7-2 : La valeur du bien en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- **Matériel standard**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **20%** par année de location ;
- **Matériel spécifique**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **40%** par année de location ;

-
- **Immeubles (terrain, construction,...):** Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location ;

2-7-3 : Les garanties reçues

Bien que la société **EL WIFACK LEASING** détienne des garanties réelles et des garanties financières sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme des garanties supplémentaires atténuant le risque encouru. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites et les garanties **SOTUGAR**.

2-8 : Comptabilisation des revenus

La société adopte la Norme Comptable Tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des revenus de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. Le loyer est réparti entre la marge brute et le remboursement du principal du crédit leasing. Seule la marge brute « intérêts » est constatée comme revenu de la société. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique «Créances sur la clientèle». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

La société **EL WIFACK LEASING** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux réduit de **20%**. Elle bénéficie à ce titre de l'avantage fiscal relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices de **35% à 20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année d'introduction en bourse (année 2006). Cet avantage est prévu par la loi n°99-92 du 17 août 1999 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment l'article 42 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 décembre 2009**.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres et le financement donné en leasing.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services, y compris la TVA grevant les biens objet d'un financement leasing, est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

Mensuellement, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor, s'il est **créditeur** ou d'un report pour la période suivante s'il est **débiteur**.

2-11 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 31 décembre 2009.

2-12 : Faits saillants de la période

L'année 2009 s'est caractérisée par :

- l'ouverture d'une nouvelle agence à Sousse en novembre 2009. Ainsi la société dispose de quatre agences : Medenine (2002), Tunis (2006), et Sfax (2008) et Sousse (2009),
- la réalisation en mars 2009 de l'augmentation du capital de **5.000.000 DT** décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Octobre 2008,
- l'adoption du conseil d'administration tenu le 13 mars 2009 de la présentation des actifs et passifs des états financiers de la société selon l'ordre décroissant de liquidité, et ce en remplacement de la notion de courants et non courants.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

L'analyse des liquidités et équivalents de liquidités au 31 décembre 2009 comparés aux soldes au 31 décembre 2008 se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2009	2008
Banques	1.637.398	1.570.857
Effets remis à l'encaissement (a)	105.368	264.675
Caisse	147	640
TOTAL	1.742.913	1.836.172

(a) : les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « créances de leasing : Echues et impayées ». Seuls les effets encaissés à la date d'arrêté des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING « ENCOURS FINANCIERS »

La valeur brute des encours sur crédits leasing, au 31 décembre 2009, a atteint **93.394.853 DT** contre 67.728.802 DT au 31 décembre 2008, enregistrant une augmentation de **25.666.051 DT**. Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2009	2008
Créances de leasing (encours financiers)	91.286.757	67.703.520
Créances de leasing (encours des contrats non mis en force)	2.108.096	25.282
S/Total	93.394.853	67.728.802
Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(1.536.260)	(1.174.254)
Solde au 31 décembre	91.858.593	66.554.548

L'analyse du solde au 31 décembre 2009 par catégorie du matériel se présente comme suit :

	(En DT)
	31 décembre
	2009
Immobilier	6.765.491
Matériel de transport léger	43.842.965
Matériel de transports lourds	32.588.648
Equipements spécifiques	8.089.653
TOTAL	91.286.757

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING « ECHUES ET IMPAYEES »

La valeur nette de cette rubrique a atteint, en date du 31 décembre 2009, **1.366.848 DT** contre 1.449.266 DT au 31 décembre 2008, enregistrant ainsi une augmentation de 82.418 DT.

L'analyse des créances leasing échues et impayées se présente comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2009	31/12/2008
Impayés et autres facturations	2.456.321	1.855.760
Effets remis à l'encaissement	25.058	149.512
Montant brut	2.481.379	2.005.272
<i>A déduire :</i>		
- Produits réservés	(151.480)	(86.728)
- Provisions	(963.051)	(469.278)
Montant des provisions et agios réservés	(1.114.531)	(556.006)
MONTANT NET DES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1.366.848	1.449.266

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	71 640 614	18 108 180	479 865	334 663	723 435	91 286 757
Impayés	242 480	877 712	110 988	149 099	693 132	2 073 411
Avances et acomptes reçus (a)	(730 665)	(20 113)	-	-	(1 581)	(752 359)
Autres créances	110 007	111 593	21 897	28 456	110 957	382 910
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTE	(378 178)	969 192	132 885	177 555	802 508	1 703 962
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTE	71 262 436	19 077 372	612 750	512 218	1 525 943	92 990 719
Produits réservés	-	-	11 052	28 845	111 583	151 480
Provisions sur les encours	-	-	479 744	334 663	721 853	1 536 260
Provisions sur les impayés	-	-	121 834	148 710	692 507	963 051
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	612 630	512 218	1 525 943	2 650 791
Ratio de couverture			99,98%	100,00%	100,00%	
			100,00%			

(a) : présenté au passif du bilan au niveau de la rubrique « Autres passifs : dettes envers la clientèle »

NOTE 6 : PORTE FEUILLE TITRES DE PLACEMENT

Les placements s'élèvent au 31 décembre 2009 à **668.999 DT** contre 500.000 DT au 31 décembre 2008. Le solde à la date de clôture de l'exercice 2009 est composé :

* des titres de placements	148.541 DT
* des placements en BT	520.458 DT

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

		(En DT)	
		Au 31 décembre	
		2009	2008
Titres de participation	(a)	923.000	342.000
Fonds d'investissement	(b)	1.110.000	610.000
Prêts sur Fonds Social		134.611	79.066
Cautionnement	(c)	2.250	2.250
<i>Avance sur rétrocession participation</i>	(d)	(200.000)	(150.000)
Valeur brute		1.969.861	883.316
Provisions		(e)	(100.000)
TOTAL		1.869.861	783.316

(a) : Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2009 comme suit :

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
MED FOOD S.A	100	1.000	100.000	2003	3,33%
ERRIADA Immobilière S.A	24.600	5	123.000	2008-2009	24,60%
SICEM S.A	2.000	100	200.000	2008	8%
ERRIADA SICAR S.A	50.000	10	500.000	2009	96,15%
TOTAL			923.000		

(b) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 décembre 2009 comme suit :

<i>SICAR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>Date d'affectation</i>	<i>Nature</i>
SODIS-SICAR S.A	610.000	2003/2004/2005	Fonds gérés
ERRIADA SICAR S.A	500.000	2009	Fonds gérés
TOTAL		1.110.000	

(c) : Représentant le cautionnement du loyer de l'agence de Sfax.

(d) : Il s'agit des avances reçues sur rétrocession de la participation au capital de la société **SICEM**.

(e) : Il s'agit d'une provision pour dépréciation de la participation au capital de **MED FOOD SA**.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2009 à **114.317 DT** contre 80.319 DT au 31 décembre 2008 ce suite aux acquisitions de l'exercice 2009 pour 33.998 DT.

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2009 se présente ainsi :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Au 31 décembre 2009
 (Exprimé en dinars)

(En DT)

DESIGNATION	TAUX D'AMORT	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2009
		AU 01/01/2009	ACQUISIT° du 01/01/2009 au 31/12/2009	CESSION du 01/01/2009 au 31/12/2009	AU 31/12/2009	AU 01/01/2009	DOTATIONS du 01/01/2009 au 31/12/2009	REINTEGRATIONS DES AMORTISS. du 01/01/2009 au 31/12/2009	CUMULES AU 31/12/2009	
Logiciels	33%	80.319	4.600	-	84.919	73.746	4.648	-	78.394	6.525
Licences	33%	-	29.398	-	29.398	-	3.336	-	3.336	26.062
TOTAUX		80.319	33.998	-	114.317	73.746	7.984	-	81.730	32.587

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles brutes au 31 décembre 2009 se sont élevées à **1.629.843 DT** contre 1.390.868 DT au 31 décembre 2008, enregistrant une augmentation de 238.975 DT.

Les acquisitions de l'année 2009 sont les suivantes :

IMMOBILISATION	MONTANT EN DT
Agenc & Aménag. des constructions	18.075
Installations générales A.A.Divers	29.075
Matériels de transport	187.871
Matériel informatique	66.035
Equipements de bureau	15.025
Avance sur aménagement agence Tunis	9.706
TOTAL	325.787

La cession de l'exercice 2009 correspond à un matériel de transport dont la valeur d'acquisition est de **86.812 DT**.

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

(en D.T)

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE
	AU 01/01/2009	ACQUISIT° du 01/01/2009 au 31/12/2009	CESSION du 01/01/2009 au 31/12/2009	AU 31/12/2009	AU 31/12/2009	DOTATIONS du 01/01/2009 au 31/12/2009	REINTEGRAT°. du 01/01/2009 au 31/12/2009	CUMULES AU 31/12/2009	NETTE AU 31/12/2009
Constructions	859.351	-	-	859.351	144.296	42.968	-	187.264	672.087
Agenc & Am. des constructions	46.380	18.075	-	64.455	26.095	5.159	-	31.254	33.201
Installations générales A.A.Divers	29.440	29.075	-	58.516	6.803	4.758	-	11.562	46.953
Matériel de transport	281.090	187.871	86.812	382.149	161.103	48.347	82.569	126.881	255.268
Matériel informatique	76.194	66.035	-	142.229	38.774	13.429	-	52.203	90.026
Equipements de bureau	98.413	15.025	-	113.437	37.134	10.297	-	47.430	66.007
Avance sur aménag. agence Tunis	-	9.706	-	9.706	-	-	-	-	9.706
TOTAUX	1.390.868	325.787	86.812	1.629.843	414.205	124.958	82.569	456.594	1.173.249

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le total des autres actifs s'élève au 31 décembre 2009 à **4.440.446 DT** provisionné à raison de 19.915 DT. Il présente le détail suivant :

		(En DT)	
		31 décembre	
		2009	2008
Charges à répartir	(a)	259.257	257.145
Avances aux fournisseurs		177.762	45.115
Prêt fonds social à moins d'un an		19.959	17.698
Avances sur salaires		8.900	-
Etat, retenue à la source		2.177	2.023
Compte d'attente		-	3.024
Etat, acomptes provisionnels		-	191.194
Crédit de TVA à reporter		2.023.782	2.066.050
Débiteurs divers		6.122	2.257
Produits à recevoir		2.230	-
Intérêts constatées d'avance		-	18.178
Charges constatées d'avance		27.001	25.302
Crédit de TVA à restituer	(b)	1.913.227	1.097.705
Autres		29	4
TOTAL VALEUR BRUTE		4.440.446	3.725.695
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>		(19.915)	(19.915)
TOTAL NET		4.420.531	3.705.780

(a) : dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	TAUX	VALEURS BRUTES			RESORPTIONS			VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2009
		AU 01/01/2009	CONSTAT° du 01/01/2009 au 31/12/2009	AU 31/12/09	AU 01/01/2009	DOTATIONS du 01/01/2009 au 31/12/09	AU 31/12/2009	
Charges à répartir autres que sur crédits	33.33%	34.319	19.751	54.070	24.394	14.861	39.255	14.815
Charges à répartir sur crédits	33.33%	7.500	22.500	30.000	1.250	4.791	6.041	23.959
Charges à répartir sur crédits	20%	290.807	51.316	342.123	160.049	57.389	217.438	124.685
Charges à répartir sur crédits	14.29%	125.456	3.930	129.386	15.244	18.344	33.588	95.798
TOTAUX		458.082	97.497	555.579	200.937	95.385	296.322	259.257

(b) : Reliquat du crédit de la TVA objet de la demande de restitution au 31 décembre 2009. Ce montant a été encaissé en 2010.

(c) : Il s'agit d'une ancienne provision pour dépréciation de l'avance accordée au fournisseur AFRIQUE AUTO.

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées totalisent en date du 31 décembre 2009 la somme de **66.547.974 DT** contre 55.884.875 DT au 31 décembre 2008. Le détail est comme suit :

	(En D.T)	
	31 décembre	
	2009	2008
Emprunts (échéances à plus d'un an) (a)	46.086.546	38.600.992
Emprunts (échéances à moins d'un an) (b)	17.464.476	12.771.847
Billets de trésorerie	2.600.000	4.200.000
Dettes rattachées (c)	396.952	312.036
TOTAL	66.547.974	55.884.875

(a) Les emprunts à plus d'un an au 31 décembre 2009 s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2009	2008
▪ Emprunt Obligataire	1.000.000	2.000.000
▪ Emprunt Amen Bank	16.081.566	16.535.740
▪ Emprunts BH	461.620	1.180.893
▪ Emprunts ITTIJARI BANK	1.431.903	1.099.459
▪ Emprunts BIAT	1.894.737	2.947.368
▪ Emprunts BT	8.141.720	7.175.032
▪ Emprunts ATB	5.700.000	3.600.000
▪ Emprunts BTE	6.875.000	4.062.500
▪ Emprunts STB	4.500.000	-
Total	46.086.546	38.600.992

Les crédits bancaires contractés en 2009 sont présentés comme suit :

Nouvel emprunt ITTIJARI BANK	1.500.000
Nouvel emprunt BTE	5.000.000
Nouvel emprunt BT	4.000.000
Nouvel emprunt AB	5.000.000
Nouvel emprunt ATB	4.500.000
Nouvel emprunt STB	6.000.000
TOTAL	26.000.000

(b) Les échéances à moins d'un an sur emprunts s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2009	2008
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire	1.000.000	1.000.000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme	16.464.476	11.771.847
TOTAL	17.464.476	12.771.847

(c) Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus à la date de clôture de l'exercice.

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2009

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début De période	Utilisations 2009	Rembours 2009	Soldes	Fin de période	
						Échéances à Plus d'un an	Échéances à Moins d'un an
AMENBANQUE3	1 000 000	230 016	0	230 016	0	0	0
AMENBANQUE4	1 000 000	390 193	0	217 067	173 126	0	173 126
AMENBANQUE5	2 000 000	1 278 862	0	395 765	883 097	457 557	425 540
AMENBANQUE6	6 000 000	4 422 561	0	1 155 162	3 267 399	2 028 540	1 238 859
AMENBANQUE7	1 000 000	733 978	0	191 964	542 014	336 345	205 669
AMENBANQUE8	1 500 000	1 174 796	0	284 339	890 457	585 911	304 546
AMENBANQUE9	1 500 000	1 173 047	0	283 915	889 132	585 039	304 093
AMENBANQUE10	2 000 000	1 928 571	0	285 714	1 642 857	1 357 143	285 714
AMENBANQUE11	1 500 000	1 446 429	0	214 286	1 232 143	1 017 857	214 286
AMENBANQUE12	2 500 000	2 321 429	0	357 143	1 964 286	1 607 143	357 143
AMENBANQUE13	1 500 000	1 446 429	0	214 286	1 232 143	1 017 857	214 286
AMENBANQUE14	1 000 000	1 000 000	0	148 148	851 852	703 704	148 148
AMENBANQUE15	1 500 000	1 500 000	0	230 769	1 269 231	1 038 462	230 769
AMENBANQUE16	1 000 000	1 000 000	0	153 846	846 154	692 308	153 846
AMENBANQUE17	1 000 000	1 000 000	0	148 152	851 848	703 700	148 148
AMENBANQUE18	1 500 000	0	1 500 000	50 000	1 450 000	1 150 000	300 000
AMENBANQUE19	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	800 000	200 000
AMENBANQUE20	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	800 000	200 000
AMENBANQUE21	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	800 000	200 000
AMENBANQUE22	500 000	0	500 000	0	500 000	400 000	100 000
	31 000 000	21 046 311	5 000 000	4 560 572	21 485 739	16 081 566	5 404 173
BANQUEDEL'HABITAT3	1 000 000	58 987	0	58 987	0	0	0
BANQUEDEL'HABITAT4	1 000 000	173 828	0	173 828	0	0	0
BANQUEDEL'HABITAT5	1 000 000	229 720	0	229 720	0	0	0
BANQUEDEL'HABITAT6	1 000 000	338 537	0	221 614	116 923	0	116 923
BANQUEDEL'HABITAT7	1 000 000	391 497	0	217 669	173 828	0	173 828
BANQUEDEL'HABITAT8	2 000 000	1 287 966	0	397 794	890 172	461 620	428 552
	7 000 000	2 480 535	0	1 299 612	1 180 923	461 620	719 303
ITTIJARIBANK1	1 000 000	331 112	0	224 581	106 531	0	106 531
ITTIJARIBANK2	1 000 000	445 297	0	216 259	229 038	0	229 038
ITTIJARIBANK3	1 500 000	1 261 272	0	497 382	763 890	231 903	531 987
ITTIJARIBANK4	1 500 000		1 500 000	0	1 500 000	1 200 000	300 000
	5 000 000	2 037 681	1 500 000	938 222	2 599 459	1 431 903	1 167 556
BIAT1	3 000 000	2 210 526	0	631 579	1 578 947	947 368	631 579
BIAT2	2 000 000	1 789 474	0	421 052	1 368 422	947 369	421 053
	5 000 000	4 000 000	0	1 052 631	2 947 369	1 894 737	1 052 632
BANQUEDETUNISIE1	3 000 000	2 750 004	0	499 992	2 250 012	1 750 020	499 992
BANQUEDETUNISIE2	2 000 000	1 833 338	0	333 324	1 500 014	1 166 690	333 324
BANQUEDETUNISIE3	1 500 000	1 275 000	0	300 000	975 000	675 000	300 000
BANQUEDETUNISIE4	2 000 000	1 800 002	0	399 996	1 400 006	1 000 010	399 996
BANQUEDETUNISIE5	1 500 000	1 350 000	0	300 000	1 050 000	750 000	300 000

BANQUEDETUNISIE6	2 500 000	0	2 500 000	250 000	2 250 000	1 750 000	500 000
BANQUEDETUNISIE7	1 500 000	0	1 500 000	150 000	1 350 000	1 050 000	300 000
	14 000 000	9 008 344	4 000 000	2 233 312	10 775 032	8 141 720	2 633 312
ATB1	3 000 000	2 400 000	0	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
ATB2	3 000 000	2 400 000	0	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
ATB3	1 200 000	0	1 500 000	300 000	1 200 000	900 000	300 000
ATB4	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000	1 600 000	400 000
ATB5	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	800 000	200 000
	10 200 000	4 800 000	4 500 000	1 500 000	7 800 000	5 700 000	2 100 000
STB1	2 850 000	0	3 000 000	150 000	2 850 000	2 250 000	600 000
STB2	1 425 000	0	1 500 000	75 000	1 425 000	1 125 000	300 000
STB3	950 000	0	1 000 000	50 000	950 000	750 000	200 000
STB4	475 000	0	500 000	25 000	475 000	375 000	100 000
	5 700 000	0	6 000 000	300 000	5 700 000	4 500 000	1 200 000
BTE	5 000 000	5 000 000		937 500	4 062 500	2 812 500	1 250 000
BTE	5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000	4 062 500	937 500
	10 000 000	5 000 000	5 000 000	937 500	9 062 500	6 875 000	2 187 500
EMPRUNTOBLIGATAIRE	5 000 000	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
	5 000 000	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
TOTAL	92 900 000	51 372 871	26 000 000	13 821 849	63 551 022	46 086 546	17 464 476

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant : (En DT)

	31 décembre	
	2009	2008
Avances et acomptes reçus des clients	752.359	725.683
TOTAL	752.359	725.683

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit : (En DT)

	31 décembre	
	2009	2008
Fournisseurs de biens en leasing	821.239	1.284.885
Fournisseurs de biens en leasing, factures non parvenues	2.281.327	217.728
Fournisseurs de biens en leasing, effets à payer	9.813.970	3.503.342
Fournisseurs divers	5.111	5.737
TOTAL	12.921.647	5.011.692

NOTE 14 : AUTRESLe total des autres passifs s'élève au 31 décembre 2009 à **1.069.277 DT** contre 688.876 DT au 31 décembre 2008 s'analysant comme suit : (En DT)

	31 décembre	
	2009	2008
Dettes provisionnées pour congés payés	129.806	112.802
Personnel, rémunérations dues	1.109	1.149
Etat, impôts et taxes	211.968	110.962
Organismes sociaux	41.274	36.654

Charges à payer	457.677	187.668
Compte d'attente	10.586	-
Assurance	48.175	-
Impôt sur les bénéfices de la période	168.682	239.641
TOTAL	1.069.277	688.876

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres au 31 décembre 2009 se sont élevés à **21.295.236 DT** contre 12.914.429 DT au 31 décembre au 2008 enregistrant une amélioration de **8.380.807 DT**.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

		(En DT)	
		31 décembre	
		2009	2008
Capital	(a)	15.000.000	10.000.000
Prime d'émission	(a)	1.500.000	-
Réserve légale		254.301	181.342
Fonds social		207.849	133.909
Réserves pour réinvestissements exonérés (b)		1.110.000	610.000
Autres réserves		545.000	530.000
Fonds pour risques généraux	(c)	220.000	-
Résultats reportés		1.219	4.262
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE		18.838.369	11.459.513
Résultat de la période		2.456.867	1.454.916
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		21.295.236	12.914.429

(a) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Octobre 2008 a décidé de porter le capital à **15.000.000 Dinars** par la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 1,500 DT par action. L'émission et la souscription des nouvelles actions a été réalisé en 2009. Au 31 décembre 2009, le capital social s'élève à la somme de **15.000.000 DT** divisé en **3.000.000 actions** de **5 DT** chacune.

(b) : relatifs aux fonds gérés par des **SICARs** opérant dans les zones de développement régional.

(c) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2009, un montant de **220.000 DT** a été affecté à la constitution d'un « Fonds pour risques généraux ».

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2009

(Exprimé en dinars)

	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVE LEGALE	FONDS SOCIAL	RESERVE POUR REINVEST	AUTRES RESERVES	FONDS POUR RISQUES GENERAUX	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
Solde au 31 décembre 2008	10.000.000	-	181.342	133.909	610.000	530.000	-	4.262	1.454.916	12.914.429
Augmentation du capital en 2009	5.000.000	1.500.000	-	-	-	-	-	-	-	6.500.000
Affectations approuvées par l'AGO du 27/05/2009	-	-	72.959	70.000	500.000	15.000	220.000	(3.043)	(874.916)	-
Dividendes versés sur le bénéfice 2008	-	-	-	-	-	-	-	-	(580.000)	(580.000)
Intérêts sur fonds social	-	-	-	3.940	-	-	-	-	-	3.940
Résultat au 31 décembre 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	2.456.867	2.456.867
Solde au 31 décembre 2009	15.000.000	1.500.000	254.301	207.849	1.110.000	545.000	220.000	1.219	2.456.867	21.295.236

NOTE 16 : REVENUS DE LEASING

L'exploitation de l'année 2009 a permis de dégager des revenus de leasing d'un montant de **9.391.823 DT** contre 7.429.760 DT en 2008 enregistrant, ainsi une amélioration de **1.965.063 DT**.

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

(En DT)

	31 décembre	
	2009	2008
Revenus de leasing	8.913.607	6.875.791
Intérêts de retard & intercalaires	86.413	170.727
Variation des produits réservés	(77.457)	1.123
Autres produits d'exploitation (*)	469.260	382.119
Total des revenus de Leasing	9.391.823	7.429.760

(*) Le détail des autres produits d'exploitation est le suivant :

(En DT)

	31 décembre	
	2009	2008
Frais de rejet	121.884	81.166
Frais de dossiers et de suivi	347.376	300.953
TOTAL	469.260	382.119

NOTE 17 : CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières se sont élevées au 31 décembre 2009 à **3.784.381 DT** contre 3.498.619 DT au 31 décembre 2008, enregistrant ainsi une augmentation de **285.762 DT**. La variation est expliquée par l'augmentation des ressources et la baisse du TMM au cours de l'exercice 2009.

NOTE 18 : PRODUITS DES PLACEMENTS :

Les produits générés par le placement de l'excédent de la trésorerie se sont élevés au 31 décembre 2009 à **82.651 DT** contre 63.637 DT au 31 décembre 2008, soit une évolution de 19.014 DT.

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

(En DT)

	31 décembre	
	2009	2008
Salaires et compléments de salaires	959.430	667.206
Congés à payer	60.000	39.000
C.N.S.S	118.968	101.318
Accident de travail	3.688	3.058
Total des charges de personnel	1.142.086	810.582

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2009 à **748.194 DT** contre 579.983 DT au 31 décembre 2008. Elles sont analysées comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2009	2008
Achat fournitures	85.583	49.411
Carburant	41.409	34.009
Impôts & taxes	178.610	135.343
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	63.134	47.137
Frais postaux & télécommunication	81.144	65.855
Entretien, réparation et maintenance	43.107	34.282
Déplacements, missions et réceptions	42.593	37.271
Services bancaires	30.159	29.768
Charges de l' APB/BVMT/STICODEVAM	17.969	13.862
Dons et subventions	28.700	22.620
Location	6.540	20.815
Jetons de présence	27.188	19.688
Publicité publication & relations publiques	65.173	45.004
Primes d'assurance	16.108	14.489
Etude, recherche	5.958	1.650
Electricité et eau	14.819	8.780
TOTAL	748.194	579.983

NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et aux résorptions ont enregistré une augmentation de **23.269 DT** par rapport au 31 décembre 2008. Elles se détaillent au 31 décembre 2009 comme suit:

	(En DT)	
	31 décembre	
	2009	2008
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7.984	3.494
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	127.056	111.699
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	14.861	11.439
TOTAL	149.901	126.632

(a) : la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES DES PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provision sur risques clients se sont élevées au 31 décembre à **1.101.999 DT** contre 877.430 DT au 31 décembre 2008. Cette valeur représente les dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances nettes des reprises sur des provisions effectuées suite au recouvrement des créances.

Les dotations nettes sur risques clients se détaillent ainsi :

		(En DT)	
		31 décembre	
		2009	2008
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances		1.530.816	1.397.054
Radiation des créances		258.925	-
S/Total	(1)	1.789.741	1.397.054
Reprise sur provisions suite aux recouvrements des créances		(428.817)	(519.624)
Reprise sur provision suite à la radiation des créances		(258.925)	-
S/Total	(2)	(687.742)	(519.624)
Dotation nette des provisions et résultat des créances radiées : (1)-(2)		1.101.999	877.430

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2009 à **327.126 DT**, dont 272.572 DT représentant les produits sur rachat et frais de résiliation.

NOTE 24 : IMPOT SUR LES BENEFICES

La société bénéficie à ce titre de l'avantage fiscal relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices de **35% à 20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année d'introduction en bourse (année 2006). L'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base d'un taux réduit de l'impôt sur les bénéfices de **20%** du bénéfice fiscal.

Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu de la déductibilité totale des provisions, et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2009 comparé à l'année 2008 se présente comme suit:

		(En DT)	
		31 décembre	
		2009	2008
Impôt sur les bénéfices		395.223	239.642
Impôt sur les bénéfices de la période		395.223	239.642

NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent au 31 décembre 2009 (-) **14.914.270 DT** contre (-) 17.334.875 DT au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, ces flux représentent essentiellement les encaissements reçus des clients pour **57.120.372 DT** et les décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations de biens en leasing pour **68.337.982 DT**.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	(en DT)	
	31 décembre	
	2009	2008
Encaissements reçus des clients	57.120.372	42.354.388
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(1.177.775)	(1.242.011)
Intérêts payées	(3.973.424)	(3.598.953)
Impôts et taxes payés	(1.603.483)	(1.463.377)
Décaissements affectés à l'acquisition de biens en leasing	(68.337.982)	(54.793.211)
Encaissements provenant de la cession de biens en leasing	2.910.624	1.652.272
Autres flux de trésorerie	147.398	(243.983)
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	(14.914.270)	(17.334.875)

NOTE 26 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2009, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent (-) **1.443.259 DT** contre (-) 147.252 DT au 31 décembre 2008 présentant le détail suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2009	2008
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(200.384)	(33.581)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(1.394.141)	(292.000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	42.000	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	109.266	178.329
TOTAL FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(1.443.259)	(147.252)

NOTE 27 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2009, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de **16.405.074 DT** contre 16.433.748 DT au 31 décembre 2008.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi:

	(En DT)	
	31 décembre	
	2009	2008
Encaissement suite à l'émission d'actions	6.500.000	-
Dividendes et autres distributions	(580.000)	(700.000)
Encaissements provenant des emprunts		
Crédits à moyen terme	26.000.000	25.500.000
Billet de Trésorerie	3.589.682	2.485.250
Remboursements d'emprunts & B.T.	(19.104.608)	(10.851.502)
TOTAL	16.405.074	16.433.748

NOTE 28 : INTERETS A ECHOIR SUR CONTRATS ACTIFS

	(En DT)	
	2009	2008
<i>Intérêts à échoir sur contrats actifs :</i>		
moins d'1 an	7.768.641	5.965.425
entre 1 et 5 ans	6.438.626	5.249.651
plus de 5 ans	7.395	1.487
TOTAL	14.214.662	11.216.563

NOTE 29 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au **16 mars 2010**, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires de la société EL WIFACK LEASING

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société **EL WIFACK LEASING** arrêtés au **31 décembre 2009**, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société **EL WIFACK LEASING** arrêtés au **31 décembre 2009**. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des comptes prévus par la note de la Banque Centrale de Tunisie n°93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Les états financiers objet de notre audit, arrêtés au **31 décembre 2009**, font apparaître un total bilan de **102.586.493 DT**, un bénéfice net après impôt de **2.456.867 DT** et une variation nette positive de la trésorerie de **47.545 DT**, et ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

A notre avis, ces états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société **EL WIFACK LEASING**, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le **31 décembre 2009**, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice **2009**.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 30 avril 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

T C A
Béchir NEDRI

A D A
Abdelhedi DJEMEL

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 200 ET 475 DU
CODE DES SOCIETES COMMERCIALES ET A L'ARTICLE 29 DE
LA LOI 2001-65 RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT
Exercice clos le 31 décembre 2009**

Messieurs les actionnaires de la société EL WIFACK LEASING

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants, et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2009**.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que lors de notre intervention sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2009**, nous avons relevé que la société **EL WIFACK LEASING** a conclu les opérations suivantes avec des sociétés ayant des administrateurs communs:

	<i>Société</i>	<i>Montant (en DT)</i>	<i>Objet</i>
➤	EQUIPFOIRES	143.713 DT	Leasing mobilier
➤	LES GRANDS CARRIERES DU SUD	688.137 DT	Leasing mobilier
➤	INTERMETAL	1.532.511 DT	Leasing mobilier
➤	ERRIYADA SICAR	500.000 DT	Fonds gérés

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Par ailleurs, au cours de nos travaux nous avons observé que l'exécution des conventions ci-après, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie en **2009** :

- 1- **EL WIFACK LEASING** a prêté un montant de **610.000 DT** à la société « **SODIS-SICAR** » sous forme de fonds gérés.
- 2- **EL WIFACK LEASING** a conclu des contrats de leasing avec des sociétés ayant des administrateurs en communs. Le total des produits de l'année 2009 s'élève à **241.073 DT HTVA** ainsi détaillé par groupe de sociétés :

	<i>Société</i>	<i>Montant (en DT)</i>
➤	Groupe KAROUI	97.572 DT
➤	Groupe BEN AMOR	50.289 DT
➤	Groupe BEN AYED	93.212 DT

C- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 (nouveau) - II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

- 1- La rémunération annuelle nette du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 1^{er} avril 2005 et du 11 aout 2006 pour un montant fixe de 87.500 DT et un intéressement proportionnel du résultat net de l'exercice s'élevant en 2009 à 122.843 DT. Il bénéficie, en outre, de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction d'une valeur comptable nette au 31 décembre 2009 de 47.917 DT.
- 2- Les membres du conseil d'administration, ainsi que les membres du comité permanent d'audit et du comité exécutif de crédit sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'assemblée générale du 26 avril 2007. Les jetons de présence relatifs à l'exercice 2009 totalisent un montant net de 33.750 DT.

En dehors des opérations susmentionnées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relatives aux établissements de crédits et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 avril 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

T C A
Béehir NEDRI

A D A
Abdelhedi DJEMEL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Société de Développement et d'Investissement du Sud
-SODIS SICAR-**

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif , rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

La Société de Développement et d'Investissement du Sud -SODIS SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Moncef Boussanouga ZAMMOURI.

**BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

ACTIFS	NOTES	2009	2008	VARIATION
ACTIFS IMMOBILISES				
. Immobilisations incorporelles		24 865	23 919	946
Moins : Amortissements		-23 485	-22 490	-995
	2	1 380	1 429	-49
. Immobilisations corporelles		905 203	816 774	88 429
Moins : Amortissements		-283 139	-292 233	9 094
	3	622 064	524 541	97 523
. Immobilisations financières		19 538 647	15 130 243	4 408 404
Moins: Provisions		-1 986 796	-1 387 535	-599 261
	4	17 551 851	13 742 708	3 809 143
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		18 175 295	14 268 678	3 906 617
. Autres actifs non courants	5	24 109	18 463	5 646
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		18 199 404	14 287 141	3 912 263
ACTIFS COURANTS				
. Clients et comptes rattachés		109 756	101 990	7 766
Moins : Provisions		-21 114	-21 114	0
	6	88 642	80 876	7 766
. Autres actifs courants		1 532 576	1 489 973	42 603
Moins : Provisions		-18 771	-18 771	0
	7	1 513 805	1 471 202	42 603
. Placements et autres actifs financiers		2 501 460	4 631 155	-2 129 695
Moins : Provisions		-141 027	-167 843	26 816
	8	2 360 433	4 463 312	-2 102 879
. Liquidités et équivalents de liquidités	9	1 617 376	802 631	814 745
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		5 580 256	6 818 021	-1 237 765
TOTAL DES ACTIFS		23 779 660	21 105 162	2 674 498

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2009	2008	VARIATION
CAPITAUX PROPRES				
. Capital social		16 270 888	13 016 710	3 254 178
. Réserves		258 794	258 794	0
. Autres capitaux propres		1 122 817	1 125 482	-2 665
. Résultats reportés		-175 638	100 175	-275 813
TOTAL CAPITAUX PROPRES AV. RESULTAT		17 476 861	14 501 161	2 975 700
RESULTAT DE L'EXERCICE		-708 600	-275 813	-432 787
TOTAL DES CAPIT. PROPRES AV. AFFECTATION	10	16 768 261	14 225 348	2 542 913
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
. Emprunts		1 494 700	1 718 138	-223 438
. Fonds 21/21		439 888	450 525	-10 637
. FOPRODI		1 434 650	1 160 900	273 750
. Fonds gérés		610 000	610 000	0
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	11	3 979 238	3 939 563	39 675
PASSIFS COURANTS				
. Fournisseurs et comptes rattachés		0	0	0
. Avances sur cession de participations	12	2 709 936	2 542 706	167 230
. Autres passifs courants	13	322 160	397 545	-75 385
. Concours bancaires et autres passifs financiers	14	65	0	65
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		3 032 161	2 940 251	91 910
TOTAL DES PASSIFS		7 011 399	6 879 814	131 585
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		23 779 660	21 105 162	2 674 498

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Exprimé en Dinar Tunisien)

DESIGNATION	Notes	2009	2008	VARIATION
. Revenus des titres de participations		187 934	199 012	-11 078
. Produits de placement		385 585	488 450	-102 865
. Autres produits d'exploitation		31 482	52 917	-21 435
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATIONS (I)		605 001	740 379	-135 378
CHARGES D'EXPLOITATIONS				
. Charges de personnel		303 693	274 732	28 961
. Dotations aux amortissements et provisions		719 109	406 792	312 317
. Autres charges d'exploitation		264 897	287 082	-22 185
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATIONS (II)		1 287 699	968 606	319 093
RESULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)		-682 698	-228 227	-454 471
. Charges financières nettes		-6 822	-46 831	40 009
. Autres gains ordinaires		0	0	0
. Autres pertes ordinaires		-18 475	-14	-18 461
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔTS		-707 995	-275 072	-432 923
. Impôts sur les bénéfices		-605	-741	136
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔTS		-708 600	-275 813	-432 787
. Eléments extraordinaires		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	15	-708 600	-275 813	-432 787
. Effets des modifications comptables		0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES MODIFICATION COMPTABLE		-708 600	-275 813	-432 787

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE 2009*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

DESIGNATION	2009	2008	VARIATION
Flux d'exploitation			
. Résultat net	-708 600	-275 813	-432 787
Ajustements pour :			
. Amortissements et provisions	719 109	406 792	312 317
Variation des :			
. Créances	-7 766	-51 187	43 421
. Autres actifs	-43 207	301 618	-344 825
. Fournisseurs et autres dettes	-74 780	56 583	-131 363
. Plus moins valus de cession et reprise sur provision	0	0	0
Flux de trésorerie d'exploitation	-115 244	437 993	-553 237
Flux d'investissement			
. Décaissement affectés à l'acq. D'imm. Corporelles et incorporelles	-168 466	-16 138	-152 328
. Encaissements provenant de la cession d'imm. Corporelles et incorporelles	1 606	0	1 606
. Décaissement affectés aux frais préliminaires	-30 263	-18 463	-11 800
. Décaissements affectés à l'acq. D'imm. Financières	-4 461 000	-2 490 963	-1 970 037
. Encaissements provenant de la cession d'imm. Financières	0	493 730	-493 730
Flux de trésorerie d'investissement	-4 658 123	-2 031 834	-2 626 289
Flux de financement			
. Rachats des titres	0	-54 650	54 650
. Distribution des dividendes	0	0	0
. Encaissements suite à l'émission des actions	3 254 178	0	3 254 178
. Encaissements des avances sur cession des participations	167 230	433 136	-265 906
. Encaissements / BEI / FOPRODI	273 750	862 250	-588 500
. Encaissements revenu revenant a la BEI et FONDS GERES	0	0	0
. Décaissements/FNE	-10 636	0	-10 636
. Décaissements / BEI / FOPRODI	-223 438	-366 960	143 522
. Encaissements parvenus des fonds à capital risque	0	0	0
. Alimentation du fonds social	-2 665	-4 573	1 908
Flux de trésorerie de financement	3 458 419	869 203	2 589 216
VARIATION DE TRÉSORERIE	-1 314 948	-724 638	-590 310
. Trésorerie au début d'exercice	5 433 785	6 158 423	-724 638
. Trésorerie à la fin d'exercice	4 118 837	5 433 785	-1 314 948

NOTE 1/ SYSTEMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**1-1- Présentation des comptes et des états financiers :**

Les états financiers de la société « SODIS-SICAR » arrêtés au 31 décembre 2009 ont été établis conformément aux dispositions de la norme comptable générale du système comptable des entreprises.

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie ont été présentés selon le modèle autorisé.

1-2- Système comptable :

La comptabilité de la société « SODIS-SICAR » est tenue sur un outil informatique. Le logiciel comptable actuellement en place permet à la société de disposer du Grand livre, de la balance générale et de générer automatiquement les états financiers.

1-3- Principes et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS- SICAR » pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

1-3-1 Immobilisations :**a-Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées aux prix d'achat TVA comprise, du fait que le taux de déduction de la TVA est très faible.

Les cessions des immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées en diminution des immobilisations pour leur valeur brute. La différence entre la valeur comptable nette à la date de cession et le prix de cession est enregistrée au compte « Produits nets sur cession des immobilisations » ou au compte « charges nettes sur cession des immobilisations ».

La société pratique la méthode d'amortissement linéaire de ces immobilisations.

La société a adopté les nouveaux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2008-492 du 25 février 2008 du Ministre de finance.

b- Immobilisations financières

Etant une société d'investissement à capital risque, la SODIS- SICAR procède à la prise de participation dans des sociétés situées notamment dans les zones du sud tunisien. Sa participation est matérialisée par une convention de participation avec accord de rétrocession.

Les immobilisations financières sont enregistrées aux coûts d'acquisition.

Les actions partiellement libérées sont présentées conformément à la norme comptable relative aux placements –NC 07- paragraphe 11.

Les actions gratuites reçues par la société postérieurement à l'acquisition des immobilisations financières ne sont pas constatées au bilan de la société.

Les provisions sont estimées à la date de clôture de l'exercice, sur la base de la situation financière de la société émettrice et sur la base des impayés en principal. Le complément de provision est enregistré au compte « Dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières », les reprises sur provisions sont comptabilisées au compte « Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers ».

Les avances reçues par la SODIS-SICAR sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant.

Dans le cadre du projet de développement du secteur privé – Deuxième volet (Tunisie) – EUROMED (Prêt conditionnel sur capitaux à risque), un contrat de financement a été signé en 1997 entre la Banque européenne d'Investissement « B.E.I » et SODIS – SICAR ayant pour objet la participation de la SODIS-SICAR au programme de financement du secteur financier financé par la Commission européenne.

En outre, la SODIS – SICAR a signé en 1999 une convention avec le Ministère des finances portant sur la gestion du « FOPRODI ».

1-3-2- Unité monétaire :

Les comptes de la société « SODIS – SICAR » sont arrêtés et présentés en Dinars.

1-3-3- Continuité de l'exploitation :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

ACTIFS**NOTE 2- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles nettes ont connu une diminution de 49 DT en passant de 1.429 DT au 31/12/2008 à la somme de 1.380 DT à la clôture de l'exercice 2009.

Cette variation s'analyse comme suit :

▪ Acquisitions de l'exercice (Logiciels)	946 DT
▪ Dotations aux amortissements de l'exercice	-995 DT
Total	-49 DT

NOTE 3- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes ont connu une augmentation de 97.523 DT en passant de 524.541 DT au 31/12/2008 à la somme de 622.064 DT à la clôture de l'exercice 2009.

Cette variation s'analyse comme suit :

▪ Acquisitions de l'exercice	155.594 DT
▪ Cession de l'exercice	- 67.165 DT
▪ Dotation de l'exercice	-58.071 DT
▪ Reprise sur amortissements	67.165 DT
Total	97.523 DT

Les opérations intervenues sur le poste « Immobilisations Corporelles » sont analysées comme suit :

- Acquisitions de l'exercice :

Les investissements s'élèvent à la clôture de l'exercice 2009 à la somme de 155.594 DT et concernent les postes suivants :

- Matériel informatique	320 DT
- Construction	26.152 DT
- A.A.I / Construction	25.125 DT
- Matériels de Transport	100.690 DT
-Equipements de bureaux	3.307 DT
Total	155.594 DT

- Cessions de l'exercice :

Les cessions de l'exercice concernent des matériels totalement amortis tel que :

-Matériel informatique	33.949 DT
-Matériel Bureauistique	33.216 DT
Total	67.165 DT

- Amortissements et reprises :

Les dotations aux amortissements de l'exercice 2009 s'élèvent à 58.071 DT. A ce titre, nous nous sommes assurés que le montant figurant au tableau d'amortissement concorde avec celui porté au compte de charges, que les bases d'évaluation et les taux utilisés pour l'amortissement sont conformes aux taux prévus par le décret n° 2008-492 du 25 février 2008 du Ministre de finance.

Ainsi, une reprise d'amortissement à été effectué au cours de l'exercice 2009 sur les immobilisations cédées pour un montant de 67.165 DT.

Le tableau ci-après, retrace les différents mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles intervenues au cours de l'exercice 2009 en valeurs brutes et en amortissements.

NOTE 4- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 17.551.851 DT au 31/12/2009, contre 13.742.708 DT au 31/12/2008, enregistrant une augmentation de 3.809.143 DT, qui se détaille comme suit :

Nouvelles participations		4.114.500 DT
▪ NOFASUD	250.000 DT	
▪ TMC	42.500 DT	
▪ USAV	30.000 DT	
▪ MEDGYP	165.000 DT	
▪ SOCIK	60.000 DT	
▪ SCAM	150.000 DT	
▪ CERAMIQUE DU SUD	300.000 DT	
▪ SERP SUD	100.000 DT	
▪ ERRYADA	100.000 DT	
▪ HOTEL BASSEM	339.000 DT	
▪ PLATRIGO	75.000 DT	
▪ SOFRIGA	67.500 DT	
▪ SOPISUD	624.988 DT	
▪ ENTREPOT HAMDJ	33.500 DT	
▪ ETS GAMMOUDI	19.500 DT	
▪ SAHAR	122.500 DT	
▪ AFRIQUA BETUME	110.250 DT	
▪ ELAMEL	29.000 DT	
▪ AZURE	230.000 DT	
▪ BATITA	65.760 DT	
▪ CIMENTERIE BIZERTE	1.200.002 DT	
Nouvelles participations (compte courant actionnaire)		320.000 DT
▪ SCAM	120.000 DT	
▪ CERAMIQUE DU SUD	200.000 DT	
Remboursement compte courant actionnaires		-45.000 DT
▪ KAWACH BETONS	-45.000 DT	
Remboursement 21-21		-7.596 DT
Prêts accordés aux personnels en 2009		26.500 DT
Provisions / Participations en 2009		-599.261 DT
Variation		3.809.143 DT

Le portefeuille de la société **SODIS – SICAR** au 31/12/2009 se présente comme suit :

Sociétés	Valeur brute Au 31/12/2009	Valeur brute Au 31/12/2008	Variation
SOGAPROH	1.200.000 DT	1.200.000 DT	0
Céramiques du Sud	1.437.666 DT	1.137.666 DT	300.000 DT
Djerba thermalisme	400.000 DT	400.000 DT	0
Sud- SICAR	200.000 DT	200.000 DT	0
SOGEM	110.000 DT	110.000 DT	0
Polyclinique les palmiers	250.000 DT	250.000 DT	0
SCAM	280.000 DT	130.000 DT	150.000 DT
Gramasud	100.000 DT	100.000 DT	0
Diana Club	350.000 DT	350.000 DT	0
Sté Zone Franche de Zarzis	300.000 DT	300.000 DT	0
SODET SUD	700.000 DT	700.000 DT	0
Hôtel ABIR	230.000 DT	230.000 DT	0
STAR TOURISME	900.000 DT	900.000 DT	0
IDEAL FOOD	315.650 DT	315.650 DT	0
Yasmina Park	287.300 DT	287.300 DT	0
Compagnie Int Fruits	200.000 DT	200.000 DT	0
AB COMMUNICATION	50.000 DT	50.000 DT	0
AMEN AGRICOLE	50.000 DT	50.000 DT	0
SIM SUD	245.000 DT	245.000 DT	0
MED FOOD	700.000 DT	700.000 DT	0
SOGENAS (INTIM)	700.000 DT	700.000 DT	0
FOYER SALMA	80.000 DT	80.000 DT	0
SOGEGAT	400.000 DT	400.000 DT	0
BISCUIT- DARBOUZE	90.000 DT	90.000 DT	0
GOLF DES OASIS	350.000 DT	350.000 DT	0

SAT FONCAGE	35.000 DT	35.000 DT	0
ELEZDIHAR	35.000 DT	35.000 DT	0
DAKYANOUS	150.000 DT	150.000 DT	0
HOTEL BAVARIA	75.000 DT	75.000 DT	0
CEPENT	145.000 DT	145.000 DT	0
IKDAM FONDS	250.000 DT	250.000 DT	0
IKDAM- GESTION	74.925 DT	74.925 DT	0
BETON KAWACHE	345.000 DT	345.000 DT	0
SOTUTEC	45.000 DT	45.000 DT	0
CALL MED SERVICE	140.000 DT	140.000 DT	0
HOTEL BASSEM	819.000 DT	480.000 DT	339.000 DT
HOTEL DAR ALKAMAR	150.000 DT	150.000 DT	0
SOVAPO	212.000 DT	212.000 DT	0
FOYER DU SUD	150.000 DT	150.000 DT	0
HYPPOCAPME	100.000 DT	100.000 DT	0
MTS	47.000 DT	47.000 DT	0
SOPEM SUD	300.000 DT	300.000 DT	0
STE ENNAJAH PLAST	15.000 DT	15.000 DT	0
AFRICA BITUME	183.750 DT	73.500 DT	110.250 DT
STAR PLAST	60.000 DT	60.000 DT	0
SOCER	128.000 DT	128.000 DT	0
SNEF	136.000 DT	136.000 DT	0
NOFASUD	250.000 DT	0	250.000 DT
TMC	42.500 DT	0	42.500 DT
USAV	30.000 DT	0	30.000 DT
SOCIK	60.000 DT	0	60.000 DT
SERP SUD	100.000 DT	0	100.000 DT
ERRYADA	100.000 DT	0	100.000 DT
PLATRIGO	75.000 DT	0	75.000 DT
ENTREPOT HAMDJ	33.500 DT	0	33.500 DT
ETS GAMMOUDI	19.500 DT	0	19.500 DT
ELAMEL	29.000 DT	0	29.000 DT
AZURE	230.000 DT	0	230.000 DT
BATITA	65.760 DT	0	65.760 DT
CIMENTERIE DE BIZERTE	1.200.002 DT	0	1.200.002 DT
SAHAR	245.000 DT	122.500 DT	122.500 DT
SOMOFAM	25.000 DT	25.000 DT	0
SOFRIGA	135.000 DT	67.500 DT	67.500 DT
MEDGYP	660.000 DT	495.000 DT	165.000 DT
JARDIN D'EDEN	264.000 DT	264.000 DT	0
MULTISERVICES	47.000 DT	47.000 DT	0
SOPI SUD	1.249.976 DT	624.988 DT	624.988 DT
MEDIA CONTACT	42.500 DT	42.500 DT	0
CHAHTECH	50.000 DT	50.000 DT	0
SPAS	10.000 DT	10.000 DT	0
Autres participations	503.180 DT	183.180 DT	320.000 DT
Sous total	18.988.209 DT	14.553.709 DT	4.434.500 DT
Participations Fonds «21-21 »	500.126 DT	500.126 DT	0
Remboursement « 21-21 »	- 68.947 DT	- 61.351 DT	- 7.596 DT
Remboursement compte courant actionnaires	-45.000 DT	0	-45.000 DT
Prêts aux Personnels	164.259 DT	137.759 DT	26.500 DT
Total Brut	19.538.647 DT	15.130.243 DT	4.408.404 DT
(-) Provisions / Participations	-1.967.796 DT	-1.368.535 DT	- 599.261 DT
(-) Provisions / Prêts personnels	-19.000 DT	-19.000 DT	0
Total Net	17.551.851 DT	13.742.708 DT	3.809.143 DT

Il y a lieu de signaler que la cession de titres n'est comptabilisée qu'après la réception de l'avis d'opération de la BVMT ; la cession des titres suivants n'est pas encore réalisée au niveau de la BVMT à la date du 31/12/2009 :

▪ Céramique du Sud	537.666 DT
• Gramasud	100.000 DT
• SOGENAS (INTIM)	100.000 DT
Total	737.666 DT

Les avances sur cession reçues sont constatées au passif du bilan sous la rubrique « Avances sur cessions de participations ». Les participations de la société **SODIS SICAR** ont été provisionnées au 31/12/2009 à hauteur de 1.986.796 DT détaillés comme suit :

Clients	Provisions 2008	Dotations 2009	Provisions 2009
CIMENTERIE DE BIZERTE	0 DT	294.261 DT	294.261 DT
BAVARIA	0 DT	13.600 DT	13.600 DT
SOTUTEL	0 DT	3.600 DT	3.600 DT
SOEGAT	0 DT	80.000 DT	80.000 DT
STAR PLAST	0 DT	5.000 DT	5.000 DT
SCAM	130.000 DT	0	130.000 DT
IDEAL FOOD	80.000 DT	0	80.000 DT
YASMINA PARK	107.000 DT	58.800 DT	165.800 DT
AMEN AGRICOLE	23.355 DT	0	23.355 DT
SOGEM	110.000 DT	0	110.000 DT
Polyclinique les palmiers	187.500 DT	0	187.500 DT
FOYER SALMA	80.000 DT	0	80.000 DT
MED FOOD	160.500 DT	103.000 DT	263.500 DT
DAKYANUSS	40.000 DT	27.000 DT	67.000 DT
ELEZDIHAR	10.500 DT	7.000 DT	17.500 DT
Hôtel ABIR	46.000 DT	0	46.000 DT
SAT FONCAGE	10.500 DT	7.000 DT	17.500 DT
DJERBA THERMALISME	200.000 DT	0	200.000 DT
PARTICIPATIONS DIVERS	183.180 DT	0	183.180 DT
Total / Provisions (1)	1.368.535 DT	599.261 DT	1.967.796 DT
Provisions Prêts	19.000 DT	0	19.000 DT
Total / Provisions (2)	1.387.535 DT	599.261 DT	1.986.796 DT

NOTE 5- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31/12/2009 à 24.109 DT contre 18.463 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 5.646 DT qui se détaille comme suit :

Résorption de l'exercice	- 6.154 DT
Frais d'insertion et publication	11.800 DT
Total	5.646 DT

NOTE 6- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2009 totalise 88.642 DT, contre un solde net de 80.876 DT à la clôture de l'exercice 2008, enregistrant une augmentation de 7.766 DT ainsi détaillée :

Désignation	2009	2008	Variation
▪ Clients – rétrocessions (1)	87.714 DT	85.996 DT	1.718 DT
▪ Clients – prestations de services(2)	11.213 DT	5.165 DT	6.048 DT
▪ Clients – produits non facturés (3)	10.829 DT	10.829 DT	0
Total Brut	109.756 DT	101.990 DT	7.766 DT
▪ Provisions / Clients	-21.114 DT	-21.114 DT	0
Total Net	88.642 DT	80.876 DT	7.766 DT

(1) Clients – rétrocessions : 87.714 DT

▪ Céramiques du sud	43.349 DT
▪ Foyer Essid	5.116 DT
▪ Kawach - Bétons (2008)	4.060 DT
▪ Med-Invest (2006)	24.904 DT
▪ Soldes Anciens (a)	10.285 DT

(a) Le solde de ce compte est totalement provisionné. Il correspond à une plus-value non encore réglée, facturée en 2004.

(2) Clients –prestations de services : **11.213 DT**

• CERAMIQUES DU SUD	3.360 DT
• SCAM	2.688 DT
• CALL MED (2008)	1.003 DT
• BAVARIA (2006)	1.651 DT
• SAT FONCAGE (2005)	385 DT
• SOLDES ANCIENS (2004)	2.126 DT

La société est invitée à apprécier ces soldes pour pouvoir déterminer le montant d'une éventuelle provision, à constater.

(3) : Il s'agit des créances sur loyers comportant des soldes anciens totalement provisionnés.

NOTE 7- AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2009 est de 1.513.805 DT contre 1.471.202 DT aux termes de l'exercice 2008, enregistrant une diminution de 42.603 DT, détaillée comme suit :

Désignation	2009	2008	Variation
• Fournisseurs – Débiteurs	3.058 DT	3.058 DT	0
• Personnel et comptes rattachés (1)	26.605 DT	39.917 DT	-13.312 DT
• Etat – Impôts et Taxes	277.591 DT	266.341 DT	11.250 DT
• Débiteurs Divers (2)	50.000 DT	140.000 DT	-90.000 DT
• Avance / Recette de Finances (3)	794.120 DT	794.120 DT	0
• Autres Débiteurs Divers (4)	348.426 DT	206.237 DT	142.189 DT
• Produits à recevoir	21.207 DT	38.484 DT	-17.277 DT
• Charges constatées d'avances	11.569 DT	1.816 DT	9.753 DT
	<hr/>	<hr/>	
Total Brut	1.532.576 DT	1.489.973 DT	42.603 DT
• Provisions / autres actifs courants	-18 771 DT	-18 771 DT	0
	<hr/>	<hr/>	
Total Net	1.513.805 DT	1.471.202 DT	42.603 DT

(1) Le solde de la rubrique «personnel et comptes rattachés» enregistre essentiellement le reclassement de l'échéance à moins d'un an des prêts accordés au personnel sur le fonds social, et les avances sur salaires.

(2) Le compte « Débitéur Divers », correspond à un montant restant à régler sur la vente d'un terrain à Zarzis. La variation de 90.000 DT correspond à un règlement effectué en 2009.

(3) Ce compte enregistre les avances versées à l'administration fiscale, au titre d'un redressement fiscal. L'affaire est actuellement en justice, en dernier recours, devant le tribunal administratif. Par prudence, la société doit constater une provision qui couvre le risque fiscal lié à cette affaire. Ce risque est estimé à 1.586.000 DT.

(4) Le solde du compte « Autres Débiteurs Divers » s'élève à 348.426 DT au 31/12/2009, se détaillant comme suit :

- NOFASUD	(a)	142.518 DT
- EL WIFACK LEASING		18.175 DT
- PERS DETACHES		196 DT
- SUD INVEST		38.191 DT
- SODINO/SIDCO/FRDCM		10.398 DT
- STIM		240 DT
- SOFIGES		138.708 DT
Total		348.426 DT

(a) : Il s'agit d'un montant qui correspond à l'opération d'aval signée par la SODIS avec l'administration fiscale en faveur de la société NOFASUD, suite à laquelle la SODIS a payé aux recettes des finances un montant de 103.476 DT, et ce afin de permettre à la société NOFASUD de bénéficier de l'amnistie fiscale, ainsi que le salaire payés au directeur Générale de la NOFASUD (Ex-Cadre de la SODIS SICAR) durant l'année 2008 pour un montant de 38.527 DT.

NOTES 8- PORTEFEUILLE PLACEMENTS

Le portefeuille placement a enregistré une variation négative de 2.129.695 DT en passant de 4.631.155 DT au 31/12/2008 à 2.501.460 DT au 31/12/2009.

Désignation	2009	2008	Variation	
◇ Actions (1)	2.501.460	3.331.155	-829.695	
▪ BTEI		1.597.753	1.597.753	0
▪ SFBT		371.124	371.124	0
▪ ATL		90.554	1.755	88.799
▪ SPIDIT		24.784	46.470	-21.686
▪ GIF		12.080	15.200	-3.120
▪ ADWYA		12.387	14.217	-1.830
▪ TUNISAIR		8.558	24.236	-15.678
▪ SOMOCER		6.695	4.333	2.362
▪ SOTRAPIL		6.456	3.372	3.084
▪ ESSOUKNA		5.386	10.500	-5.114
▪ ATTIJARI SICAV		75.289	0	75.289
▪ ATTIJARI BANK		8.884	0	8.884
▪ CIL		5.624	0	5.624
▪ MONOPRIX		23.200	0	23.200
▪ SOTUVER		16.478	0	16.478
▪ CIMENTERIE DE BIZERTE		236.208	0	236.208
▪ SIAME		0	27.271	-27.271
▪ BIAT		0	75.953	-75.953
▪ SITS		0	9.335	-9.335
▪ ASSADE		0	9.829	-9.829
▪ WIFACK LEASING		0	220.145	-220.145
▪ WIFACK LEASING		0	830.199	-830.199
▪ SIMPAR		0	34.160	-34.160
▪ SIPHAT		0	21.680	-21.680
▪ BNA		0	13.520	-13.520
▪ ARTES		0	103	-103
◇ Bons de Trésor (2)	0	1.300.000	-1.300.000	
▪ BH		0	1.000.000	-1.000.000
▪ ATTIJARI BANK		0	300.000	-300.000
Total Brut (1) + (2)	2.501.460	4.631.155	-2.129.695	
Provisions/Actions	-141.027	-167.843	26.816	
Total Net		2.360.433	4.463.312	-2.102.879

Les placements sont évalués sur la base du Cours boursier moyen du mois de décembre.

Les provisions pour dépréciation du portefeuille placement s'élèvent, au 31/12/2009, à 141.027 DT contre 167.843 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une baisse de 26.816 DT, due aux opérations suivantes :

Dotation aux provisions 2009	54.627 DT
Reprises sur provisions 2009	81.443 DT
Variation	26.816 DT

Le tableau suivant présente le détail de cette variation :

ETAT DES PROVISIONS SUR PLACEMENTS AU 31/12/2009

Montants en Dinars				
ACTIONS	Provision 2008	Dotation 2009	Reprise 2009	Provision 2009
▪ SFBT	104.017	-	30.283	73.734
▪ BTEI	11.502	32.749	-	44.251
▪ CIMENTERIE BIZERTE	-	19.624	-	19.624
▪ SOTRAPIL	444	1.211	-	1.655
▪ SOMOCER	-	856	-	856
▪ SPDIT	13.012	-	12.292	720
▪ CIL	-	169	-	169
▪ MONOPRIX	-	18	-	18
▪ SIAME	9.175	-	9.175	-
▪ SIPHAT	7.819	-	7.819	-
▪ TUNISAIR	6.013	-	6.013	-
▪ SIMPAR	5.720	-	5.720	-
▪ GIF	3.192	-	3.192	-
▪ ESKOUKNA	2.272	-	2.272	-
▪ SITS	2.200	-	2.200	-
▪ BIAT	1.754	-	1.754	-
▪ SOFI	470	-	470	-
▪ ADWYA	217	-	217	-
▪ ATL	28	-	28	-
▪ ARTES	8	-	8	-
Total	167.843	54.627	81.443	141.027

NOTE 9 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La valeur de la rubrique au 31/12/2009 est de 1.617.376 DT, contre 802.631 DT à la clôture de l'exercice 2008, enregistrant une augmentation de 814.745 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	2009	2008	Variation
▪ Attijari Bank	95.327	35.985	59.342
▪ Attijari Bank / Fond social	266	9.580	-9.314
▪ BH	358.823	286.568	72.255
▪ STB	537.447	76.476	460.971
▪ AMEN BANK	5.709	5.780	-71
▪ BNA	610.126	374.625	235.501
▪ BIAT	0	22	-22
▪ Compte Courant Postal	9.201	13.309	-4.108
▪ Caisse	477	286	191
Total	1.617.376	802.631	814.745

NOTE 10- CAPITAUX PROPRES

Le solde des capitaux propres au 31/12/2009 est de 16.768.261 DT, contre 14.225.348 DT à la clôture de l'exercice 2008, enregistrant une diminution de 2.542.913 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	2009	2008	Variation
▪ Capital Social	26.033.420	13.016.710	13.016.710
▪ Capital souscrit non app	-9.762.532	0	-9.762.532
▪ Réserves	258.794	258.794	0
▪ Autres capitaux propres	1.122.817	1.125.482	-2.665
▪ Résultats reportés	-175.638	100.175	-275.813
Total des capitaux propres avant résultat	17.476.861	14.501.161	2.975.700
▪ Résultat de l'exercice	-708.600	-275.813	-432.787
Total des capitaux propres avant affectation	16.768.261	14.225.348	2.542.913

La diminution des capitaux propres avant résultat, soit de 2.975.700 DT, se détaille comme suit :

▪ L'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2008, selon PV de l'AGO tenu au mois 06/2009	-275.813 DT
▪ Augmentation du capital libéré	3.254.178 DT
▪ Mouvements sur Fonds Social	-2.665 DT
Variation	<u>2.975.700 DT</u>

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Au 31 décembre 2009
(Exprimé en dinars)

	Capital social	Capital souscrit non appelé	Réserves légales	Réserves extraordinaires	Réserve pour Fonds Social	Résultats reportés	Autres Réserves	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 décembre 2008	13.016.710	-	188.839	69.955	161.955	100.175	963.527	(275.813)	14.225.348
• Augmentation du capital approuvée par l'A.G.E.O. du 30/05/2008	13.016.710	(13.016.710)	-	-	-	-	-	-	-
• Affectations du résultat d'exercice 2008 approuvé par l'A.G.O. du 04/06/2009	-	-	-	-	-	(275.813)	-	275.813	-
• Libération du 1 ^{er} quart du capital souscrit (PV du CA réuni 28/04/2009)	-	3.254.178	-	-	-	-	-	-	3.254.178
• Intérêts sur fonds social					2.935				2.935
• Dons et Aides sur fonds social					(5.600)				(5.600)
Résultat au 31 décembre 2009								(708.600)	(708.600)
Solde au 31 décembre 2009	26.033.420	(9.762.532)	188.839	69.955	159.290	(175.638)	963.527	(708.600)	16.768.261

NOTE 11- PASSIFS NON COURANTS

A la date de clôture de l'exercice 2009, les passifs non courants de la société «SODIS-SICAR » s'élèvent à 3.979.238 DT, contre 3.939.563 DT au 31/12/2008, enregistrant une augmentation de 39.675 DT détaillée comme suit :

Désignation	2009	2008	Variation
• Emprunts BEI (1)	1.494.700	1.718.138	-223.438
• Fonds 21 / 21 (2)	439.888	450.525	-10.637
• Fonds / FOPRODI (3)	1.434.650	1.160.900	273.750
• Fonds Gérés (4)	610.000	610.000	0
Total	3.979.238	3.939.563	39.675

(1) Fonds provenant de la BEI dans le cadre de financement du secteur privé. La variation négative de ce compte pour 223.438 DT correspond au remboursement du principal sur cession des actions de la société EL WIFACK LEASING.

(2) Fonds provenant de l'Etat dans le cadre de financement du projet 21-21. La baisse de ce compte pour 10.637 DT représente les remboursements en 2009.

(3) Fonds provenant de l'Etat dans le cadre de financement des projets de développement. L'augmentation de ce compte pour 273.750 DT se détaille comme suit :

- Participation FOPRODI / GALLALI	45.000 DT
- Participation FOPRODI / AFRICA BETUME	36.750 DT
- Participation FOPRODI / TMC	13.500 DT
- Participation FOPRODI / SAHAR	52.500 DT
- Participation FOPRODI / HAMDI	13.500 DT
- Participation FOPRODI / MEDGYPS	112.500 DT

Total 273.750 DT

(4) Fonds gérés provenant de la société EL WIFACK LEASING pour un montant de 610.000 DT.

NOTE 12 - AVANCES SUR CESSION DE PARTICIPATIONS

A la date de clôture de l'exercice 2009, les avances sur cession de participations totalisent 2.709.936 DT, contre 2.542.706 DT au 31/12/2008, enregistrant une augmentation de 167.230 DT, détaillée comme suit :

Participations	2009	2008	Variation
• Participations / SOJAPROH	8.364	0	8.364
• Participations / SOGENAS	100.000	100.000	0
• Participations / Céramiques du Sud	837.000	777.000	60.000
• Participations / Gramasud	100.000	100.000	0
• Participation / Hôtel Abir	46.000	46.000	0
• Participation / Star Tourisme	900.000	900.000	0
• Participation / Med Invest (Diana Club)	315.000	315.000	0
• Participation / Amen Agricole	16.265	16.265	0
• Participation / CIF	200.000	125.441	74.559
• Participation / SOGEGAT	44.000	44.000	0
• Participation / FOYER ESSID	100.000	100.000	0
• Participation / BESCUIIT DARBOUZ	33.307	9.000	24.307
• Participation / AB COMMUN	10.000	10.000	0
Total	2.709.936	2.542.706	167.230

L'augmentation de solde de cette rubrique, soit 167.230 DT, s'explique par l'encaissement des avances sur cessions de participations effectuées par les clients de la « SODIS-SICAR » au cours de l'exercice 2009.

NOTE 13- AUTRES PASSIFS COURANTS

A la date de clôture de l'exercice 2009, les autres passifs courants de la société « SODIS-SICAR » totalisent 322.160 DT, contre 397.545 DT au 31/12/2008, soit une diminution de 75.385 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	2009	2008	Variation
• Personnel et comptes rattachés	210	614	-404
• Etat – Impôts et Taxes	19.796	19.957	-161
• Associés – Dividendes à payer (1)	110.954	110.954	0
• Associés – Opérations sur le capital	0	13.664	-13.664
• Crédoiteurs Divers BEI / FOPRODI (2)	137.766	182.729	-44.963

• Organismes Sociaux	18.511	20.560	-2.049
• Charges à payer	34.208	47.680	-13.472
• Compte d'attente	715	905	-190
• Crédoiteurs Divers	0	482	-482
Total	322.160	397.545	-75.385

(1) Le solde du compte « Associés dividendes à payer », soit 110.954 DT, correspond à des dividendes relatifs à des exercices antérieurs, prescrit, suivant le code des sociétés commerciales.

(2) Il s'agit essentiellement de la part de la BEI dans le plus values encaissées.

NOTE 14-CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

A la date de clôture de l'exercice 2009, les concours bancaires et autres passifs financiers de la société « SODIS-SICAR » totalisent 65 DT. Il s'agit du solde du compte BIAT.

NOTE 15- ETAT DE RESULTAT

Le résultat net de l'exercice 2009 est déficitaire de 708.600 DT, contre un résultat net déficitaire de 275.813 DT à la clôture de l'exercice 2008, enregistrant une augmentation de 432.787 DT, qui s'explique essentiellement par la baisse des revenus de participations et des placements de 135.378 DT et l'augmentation des amortissements et des provisions pour 312.317 DT.

Le détail des produits d'exploitation au 31/12/2008 est comme suit :

- Revenus des titres des participations		187.934 DT
• SOJAPROH	64.888	
• CERAMIQUE DU SUD	56.852	
• CIF-ALAYA	34.259	
• SOGEGAT	13.662	
• DARBOUZ	5.694	
• FOYERUNIVERSITAIRE ESSID	5.116	
• KAWACH BETON (CCA)	4.050	
• ELWIFAK LEASING	3.413	
- Produit des placements		385.585 DT
- Dividendes /placements	116.169 DT	
• DIVIDENDES / BTEI	90.410	
• DIVIDENDES / SFBT	14.690	
• DIVIDENDES / SPDIT	2.239	
• DIVIDENDES / SIMPAR	1.500	
• DIVIDENDES DIVERS	7.330	
- Plus value / Cours Boursier	31.698 DT	
- Plus value / Cessions	101.923 DT	
• PLUS VALUE / SIAME	19.177	
• PLUS VALUE / GIF.	12.319	
• PLUS VALUE / MAG GENRAL	9.376	
• PLUS VALUE / SIMPAR	9.183	
• PLUS VALUE / BIAT	8.665	
• PLUS VALUE / ATL	8.578	
• PLUS VALUE / MONOPRIX	7.225	
• PLUS VALUE / SITS	6.090	
• PLUS VALUE / ADWAYA	2.990	
• PLUS VALUE / ARTES	2.837	
• PLUS VALUE /Attijari Bank	2.422	
• PLUS VALUE / STB	2.352	
• PLUS VALUE /ASSAD	2.146	
• PLUS VALUE / STAR	2.066	
• PLUS VALUE / DIVERS	6.497	
• INTERETS / PLACEMENTS	54.352 DT	
• Reprises sur provisions	81.443 DT	
- Autres produits d'exploitation		31.482 DT
• ETUDES ET PRESTATION DE SERVICES	16.620 DT	
• JETONS DE PRESENCE	11.918 DT	
• AUTRES	2.944 DT	
Total		605.001 DT

Quant aux charges d'exploitation, elles ont connu une augmentation de 319.093 DT en passant de 968.606 DT au 31/12/2008 à 1.287.699 DT au 31/12/2009. Cette augmentation résulte des éléments suivants :

Les charges de personnel sont passées de 274.732 DT en 2008 à 303.693 DT en 2009, soit une augmentation de 28.961 DT.

Les amortissements et provisions ont connu une augmentation de 312.317 DT ; elles ont passé de 406.792 DT en 2008 à 719.109 DT en 2009.

Les autres charges d'exploitation ont connu une diminution de 22.185 DT en passant de 287.082 DT au 31/12/2008 à 264.897 DT au 31/12/2009.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat d'exploitation s'établit à un déficit de 682.698 DT en 2009 contre un déficit de 228.227 DT en 2008, soit une augmentation de 454.471 DT.

Après la prise en compte des charges financières nettes, des autres éléments ordinaires et de l'impôt dû, le résultat net de l'exercice 2009 s'établit à un déficit net de 708.600 DT.

NOTE 16- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie à la fin de l'exercice 2009 de la SODIS-SICAR a connu une diminution de 1.314.948 DT par rapport à l'exercice 2008 et ce, en passant de 5.433.785 DT au 31/12/2008 à 4.118.837 DT à la clôture de l'exercice 2009.

Cette diminution provient de l'effet conjugué des flux de trésorerie provenant des activités de financement soit 3.458.419 DT, des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement soit -4.658.123 DT et des flux de trésorerie affectés à l'exploitation soit -115.244 DT.

Il est à noter que les rubriques de l'état de flux tel que présenté doivent être retraités pour mieux refléter les spécificités d'une SICAR.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

A Messieurs les Actionnaires de la Société de Développement et d'investissement du sud Société d'investissement à capital risque «SODIS - SICAR »

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que votre assemblée générale a bien voulu nous confier et conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons examiné le bilan de la **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD « SODIS – SICAR »** arrêté au 31 décembre 2009, totalisant la somme de **23.779.660 DT**, l'état de résultat dégageant un déficit net de **708.600 DT** et l'état de flux de trésorerie présentant une variation négative de **1.314.948 DT**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu égard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de révision Comptables généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, fournissent un fondement raisonnable à notre opinion.

L'audit des ces états financiers arrêtés au 31/12/2009 nous a permis de relever les remarques suivantes :

- 1- Des avances ont été versées à l'administration fiscale pour un montant de 794.120 DT, et ce, au titre d'un redressement fiscal. L'affaire est actuellement en justice, en dernier recours, devant le tribunal administratif. Par prudence, la société doit constater une provision pour couvrir le risque fiscal estimée à 1.586.000 DT. (Note 7)

- 2- Le compte « Etat & Collectivités publiques » comprend des anciens soldes débiteurs et créditeurs respectivement 11.739 DT et 10.599 DT, qui n'ont pas pu être justifiés. La société est invitée à analyser ces soldes pour les justifier et les régulariser.
- 3- Le solde des prêts au personnel, provisionné à hauteur de 19 000 DT s'élève au 31/12/2009 à 174.108 DT. Ce solde présente un écart de 26 988 DT par rapport à celui de suivi extracomptable qui s'élève à la même date à 147.120 DT. Cet écart, remontant à plusieurs exercices antérieurs, mérite d'être régularisé.

A notre avis, compte tenu des diligences accomplies, conformément aux recommandations de la profession et sous réserve de l'incidence des remarques formulées ci-dessus, nous certifions que les états financiers ci-joints, sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la **Société de développement et d'investissement du sud « SODIS-SICAR »** au 31 décembre 2009 ainsi que le résultat de ces opérations à cette date.

Nous avons examiné le rapport du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires. Les informations d'ordre comptable qui y figurent sont conformes à celles présentées dans les états financiers.

Tunis, le 30 Avril 2010

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200 (NOUVEAU) DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD - SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE « SODIS - SICAR »

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attacherait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. CONVENTIONS CONCLUES DURANT L'EXERCICE 2009:

Au cours de nos vérifications des opérations relatives à l'exercice 2009, nous n'avons pas reçu d'avis, de la part de votre Conseil d'Administration, concernant des opérations régies par les dispositions desdits articles, et nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles opérations.

II. CONVENTIONS CONCLUES ANTERIEUREMENT A L'EXERCICE 2009:

Au cours de nos vérifications des opérations relatives à l'exercice 2009, nous avons relevé une opération précédemment approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires ; à savoir : La « SODIS – SICAR » a obtenu un montant de 610.000 DT de la Société « EL WIFACK LEASING S.A » sous forme d'un fonds géré. Cette convention, conclue au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009

III. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS SOCIAUX

A. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président directeur Général est fixée par le conseil d'administration de la société SODIS-SICAR, conformément aux dispositions du décret n° 90-1855 du 10 Novembre 1990, fixant le régime de rémunérations des chefs d'entreprises à majorité publique, tel que modifié par les textes subséquents. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 47.975 dinars, de divers avantages en nature d'une valeur égale à 10.489 dinars ainsi que de la mise à sa disposition d'une voiture de fonction.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'est élevée à 29.625 dinars.

B. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, se présentent comme suit (en DT) :

	Président Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009
▪ Avantages à court terme	58.464	-	29.625	23.700
▪ Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
▪ Autres avantages à long terme	-	-	-	-
▪ Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
▪ Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	58.464	-	29.625	23.700

CONVENTIONS ET OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

L'article 475 vise les conventions conclues entre, deux sociétés ou plus appartenant à un groupe de sociétés ont les mêmes dirigeants, la société mère et l'une des sociétés filiales.

Au cours de nos vérifications des opérations relatives à l'exercice 2009, nous avons relevé les opérations suivantes :

- 1- La société « SODIS SICAR» a effectué des virements au profit de la société « CEPENT » pour un montant de 2.177 DT au titre des prestations rendues par cette dernière.
- 2- La société « SODIS SICAR» a reçu un règlement de la société SOPISUD » pour un montant de 4.110 DT correspondant à des frais engagés par la SODIS-SICAR en 2008 pour le compte de la société SOPISUD.
- 3- La société « SODIS SICAR» a reçu un règlement de la société SOCIK pour un montant de 4.802 DT correspondant à des frais engagés par la SODIS-SICAR pour le compte de la société SOCIK.

Ces sociétés ont des dirigeants communs.

En dehors des opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles, et il en existe pas, à notre avis, de telles opérations.

Tunis, le 30 Avril 2010

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

F.M.B.Z KPMG TUNISIE